



COVID-19

LA RIPOSTE PATRONALE

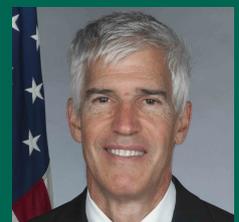
TABLEAUX DE BORD DE L'ÉCONOMIE

3T19: La morosité du climat des affaires se confirme, alimentée par les difficultés fiscales

4T19: Le calme avant la tempête ?

SEM Peter Henry Barlerin L'Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique au Cameroun

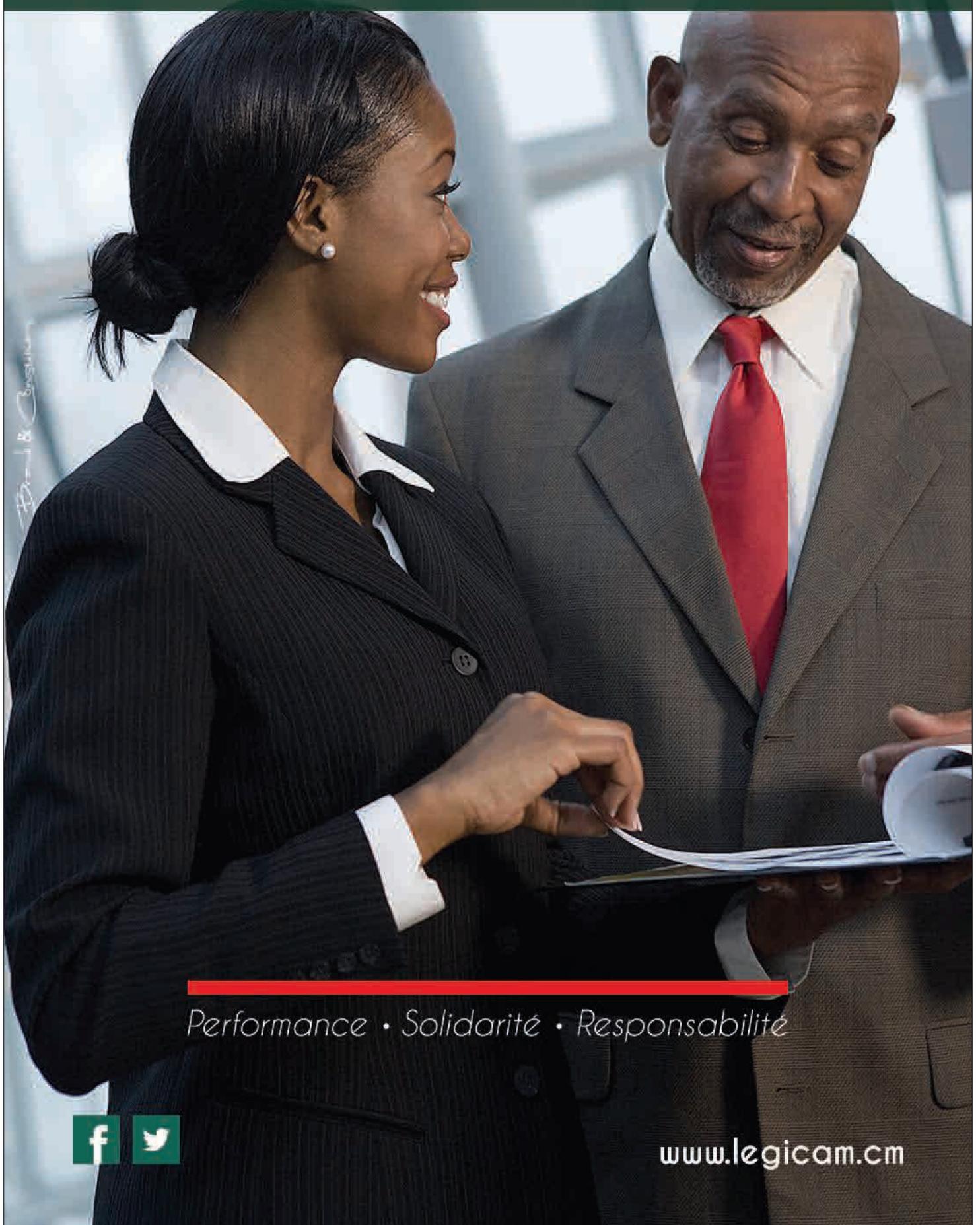
Un environnement solide et stable est nécessaire et requiert une fiscalité non prédatrice





GROUPEMENT
INTER-PATRONAL
DU CAMEROUN
Agir & réussir ensemble

Partager les expériences,
pour rester compétitif



Performance • Solidarité • Responsabilité



www.legicam.cm

LE COVID-19 ET NOS RESPONSABILITES DE CHEFS D'ENTREPRISE

■ Par **Célestin Tawamba**,
Président du GICAM



En l'espace de quelques mois, le monde se retrouve confronté à une crise sanitaire sans précédent historique, inédite, et dévastatrice sur le plan de la santé comme sur le plan économique.

C'est l'un des plus grands défis qui ait été jamais posés au Cameroun. Qui plus est, il a la particularité de s'ajouter aux crises sécuritaires, des devises, de la dette intérieure et du déficit budgétaire, sur fonds d'économie sous régionale en panne.

De fait, sur le plan économique, les effets immédiats de la pandémie sont nombreux et se manifestent à plusieurs niveaux : prix du baril du pétrole divisé par trois, chute des exportations, baisse des importations, report de la CHAN, fermeture d'hôtels, de restaurants et de bars, tourisme sinistré, transport aérien en berne, arrêt des investissements privés/publics, fermeture des frontières et réduction échanges avec l'extérieur, chômage technique, faillites...

Ces dégradations pourraient déboucher sur des conséquences encore inimaginables il y a quelques mois seulement. Sur ce point, deux scénarios peuvent en effet être mis en avant :

A maxima : un risque d'effondrement total de l'économie, le déficit budgétaire non financé, un (re) financement impossible de la trésorerie des entreprises, des faillites à répétition et des effets domino, des pertes d'emplois massives et, au bout du compte, des pertes d'emplois formels et informels et une crise sociale majeure.

A minima : la disparition de certaines filières, la raréfaction des liquidités pour les entreprises et une crise sociale importante (perte d'emplois formels)

On peut donc comprendre pourquoi en Europe et en Amérique, les gouvernements ont tôt fait de mettre en place des mesures de soutien financier massif aux entreprises et aux ménages. De même, et plus près du Cameroun, des Etats comme la Côte d'Ivoire ou le Sénégal, à titre d'exemples, ont pris, des engagements peu ou prou de même nature.

Au total, au moment où j'écris ces lignes, le Plan d'aide de l'Union européenne mobilise 500 milliards d'euros dont 200 milliards d'euros de prêts à des entreprises. En Suisse, l'Etat a prévu une enveloppe de 10 milliards de francs suisses et, dans le même temps, des experts préconisaient dix fois plus pour éviter des

risques graves de dysfonctionnements économiques. En Côte d'Ivoire, le Plan de Soutien Economique, Social et Humanitaire, mis en place et d'un montant de 1700 milliards Fcfa, se décline en trois principaux axes dont le soutien aux entreprises. Au Sénégal, il a été créé un fonds de solidarité de 1000 milliards de FCFA.

Toutes ces sommes, considérables les unes les autres, traduisent la prise de conscience par les Etats qu'un effondrement économique conduirait à l'hécatombe et des situations de populations décimées.

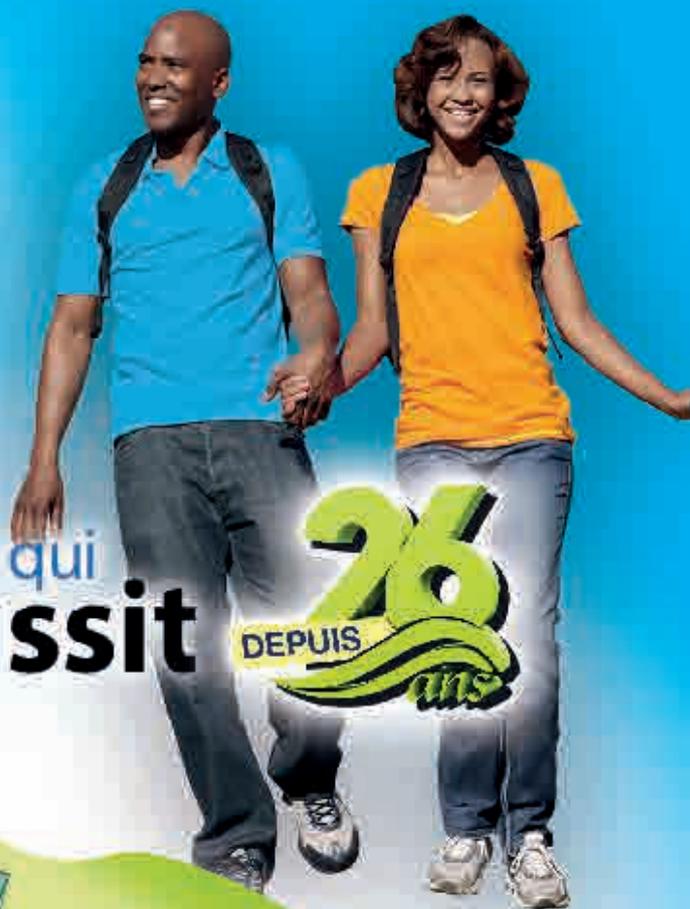
Face à cela, le GICAM a accueilli favorablement les mesures prises par le Gouvernement pour parer aux urgences. Puis, nous avons fait des propositions relatives à des mesures de soutien aux entreprises et aux populations. Nous nous appuyons largement sur la Cellule de Veille sur le Covid-19 que nous avons mise en place et au travers de laquelle nous nous tenons auprès de nos membres pour nous informer de l'évolution de la situation dans leurs différents secteurs, recueillir leurs demandes, et partager avec eux un certain nombre d'informations nationales et internationales.

Bien plus, nous sommes en pleine mobilisation générale des chefs d'entreprises du Cameroun pour sauver le secteur privé, ses entreprises, ses salariés et par ricochet leurs familles face à la pandémie. Nous avons notamment invités les chefs d'entreprises, autant que faire se peut, comme priorité, à la mise en place des plans de continuité opérationnelle et à leur mise en œuvre, tout en ayant conscience des effets en termes de coûts des réorganisations du travail dans les usines ainsi que des aménagements des postes de travail.

En interne, nous avons suspendu l'organisation d'évènements dans nos murs. Nous sommes passés en mode crise / actions et nous avons augmenté la fréquence de la tenue des réunions du Conseil d'administration, lesquelles sont par ailleurs étendues, le temps de la crise, aux Présidents des commissions du Groupement. De même, nous introduisons de manière accélérée la digitalisation du GICAM (My GICAM) pour plus de souplesse et d'agilité dans notre fonctionnement. Etc.

Mais la bataille ne fait que commencer. Nous devons agir maintenant, rapidement et de manière responsable, afin de minimiser les conséquences économiques et sociales. Nous devons trouver des solutions innovantes pour les masses de travailleurs et d'entreprises qui seront affectés, par le biais de soutiens multiformes et d'adaptation / rénovation du marché du travail, afin de permettre la résilience et de limiter le chômage et les pertes de revenus dues à la pandémie du Covid-19.

Très vite, il faudra aussi se poser les bonnes questions quant au modèle économique et social qui est le nôtre de manière à accroître son efficacité et son inclusion, et à mieux le préparer à la survenue de catastrophes d'une telle ampleur ■



Le Choix qui
me **réussit**

26
DEPUIS
ans



Notre Adresse

BP : 12 489 Douala
Phone : +237 233 37 50 60
233 37 50 58
233 43 04 52 / 233 37 50 59
Fax : +237 233 42 89 02

691 14 37 31

lug douala

Tutelle Académique des Universités

NATIONALES :
Dschang, Buea, Douala,
Ngaoundéré & Bamenda
INTERNATIONALES :
Montpellier (UM),
La Rochelle (ULR)
Haute Alsace (UHA)
Ecole Supérieure de Journalisme (ESJ) Paris

Nos Formations

BTS **LICENCES**
DSEP **BACHELORS**
HND **MASTERS**

Nos Filières

COMMERCE ET VENTE
GESTION
CARRIERES JURIDIQUES
INFORMATION - COMMUNICATION
GENIE ELECTRIQUE / GENIE CIVIL
GENIE MECANIQUE & PRODUCTIQUE
GENIE THERMIQUE / GENIE INFORMATIQUE
RESEAUX & TELECOMMUNICATIONS
ETUDES MEDICO-SANITAIRES
SCIENCES & TECHNIQUES BIOMEDICALES



COVID-19 AND OUR RESPONSIBILITIES AS BUSINESS LEADERS

■ By **Célestin Tawamba**,
President of GICAM



In the space of a few months, the world is faced with a historical unprecedented and devastating health crisis, greatly impacting health and economic wise.

It is one of the biggest challenges that Cameroon has ever encountered. What is more, it has the particularity of adding to the security, currencies, domestic debt and budget deficit crises, with a backdrop of sub-regional economic breakdown.

In fact, economically, the immediate effects of the pandemic are numerous and manifest on several levels: the price of a barrel of oil divided by three, drop in exports, drop in imports, postponement of the African Nations Championship (CHAN), closure of hotels, restaurants and bars, damaged tourism, half-mast air transport, halting of private / public investments, closing of borders and reduction of trade with the outside world, technical unemployment, bankruptcies...

These degradations could lead to consequences that were unimaginable only a few months ago. On this point, two scenarios are possible:

At the maximum: a risk of total collapse of the economy, the unfunded budget deficit, the impossible (re) financing of corporate cash, repeated bankruptcies and domino effects, massive job losses and, at the end, formal and informal job losses and a major social crisis.

At the least: the disappearance of certain sectors, the scarcity of liquidity for companies and a major social crisis (loss of formal jobs)

We can therefore understand why in Europe and America, governments quickly put in place massive financial support measures for businesses and households. Likewise, States such as Côte d'Ivoire and Senegal, closer to Cameroon, have made similar commitments.

At the time of writing, the European Union Aid Plan mobilizes 500 billion Euros, including 200 billion Euros in

loans to companies. In Switzerland, the state has provided an envelope of 10 billion Swiss francs and, at the same time, experts advocated ten times more to avoid serious risks of economic dysfunction. In Côte d'Ivoire, the Economic, Social and Humanitarian Support Plan, implemented and amounting to 1,700 billion FCFA, is divided into three main areas, including support for companies. In Senegal, a solidarity fund of 1000 billion FCFA has been created.

All these sums reflect the awareness by States that an economic collapse would lead to carnage and situations of decimated populations.

Faced with this, GICAM welcomed the measures taken by the Government to deal with emergencies. Then, we made proposals for measures to support companies and populations.

We rely heavily on the Covid-19 Watch Unit that we have set up and through which we stand with our members to be informed of the development of the situation in their various sectors, to collect their requests, and share with them national and international information.

What is more, we are in the midst of a general mobilization of business leaders of Cameroon to save the private sector, its companies, its employees and, by extension, their families from the pandemic. We have invited business leaders, as a priority, to put in place operational continuity plans, while being aware of the cost effects of work reorganisations in factories as well as workstation layouts.

Internally, we suspended the organisation of events within our walls. We have switched to crisis mode and we have increased the frequency of meetings of the Board of Directors, which are also extended, during the crisis, to the Presidents of the commissions of the Group. Similarly, we are accelerating the introduction of the digitalization of GICAM (My GICAM) for more flexibility and agility in our operation. Etc.

But the battle has just begun. We must act now, quickly and responsibly, to minimize the economic and social consequences. We need to find innovative solutions for the workers and companies who will be affected, through multifaceted and adaptation supports / renovation of the labor market, in order to enable resilience and limit unemployment and income losses due to the Covid-19 pandemic.

Very quickly, it will also be necessary to ask the right questions about our economic and social model in order to increase its efficiency and inclusion, and better prepare it for the occurrence of disasters of such magnitude ■

Nous nourissons et prenons soin de plus de vies chaque jour
We nourish and nurture more lives everyday



Chococam

Pour en savoir plus sur CHOCOCAM TIGER BRANDS, contactez-nous à l'adresse suivante :
Chococam - Cameroun - BP 275 Douala - Bassa Zone Industrielle

Email : contact.chococam@tigerbrands.com

Tél : (+237) 233 37 66 80 / Mobile : (+237) 699 505 270 / Fax : (+237) 233 37 94 43



www.chococamtigerbrands.com



ChococamFMCG



@ChococamFMCG



Adding value to life



#SOMMAIRE

EDITORIAL : LE COVID-19 ET NOS RESPONSABILITES DE CHEFS D'ENTREPRISE

DOSSIER : COVID-19

- *Manifestation brutale, riposte patronale*
- *L'heure est à la riposte et à la mutualisation des efforts*
- *Cellule de veille covid-19: une instance pour accompagner les adhérents*
- *Le GICAM écrit au Premier Ministre, Chef du Gouvernement*
- *Premiers impacts lourds sur les entreprises*
- *Six questions essentielles pour les employeurs*
- *Parole aux acteurs*

OPINION

- *Interview : SEM Peter Henry Barlerin, Ambassadeur des Etas-Unis d'Amérique au Cameroun*

TABLEAU DE BORD DE L'ECONOMIE CAMEROUNAISE

- *La morosité du climat des affaires se confirme, alimentée par les difficultés fiscales*
- *Le calme avant la tempête ?*

LE BULLETIN *du Patronat*



DIRECTEUR DE PUBLICATION
Célestin Tawamba

RÉDACTEUR EN CHEF
Alain Blaise Batongue

COORDINATION
Nadine Blanche Mbochi

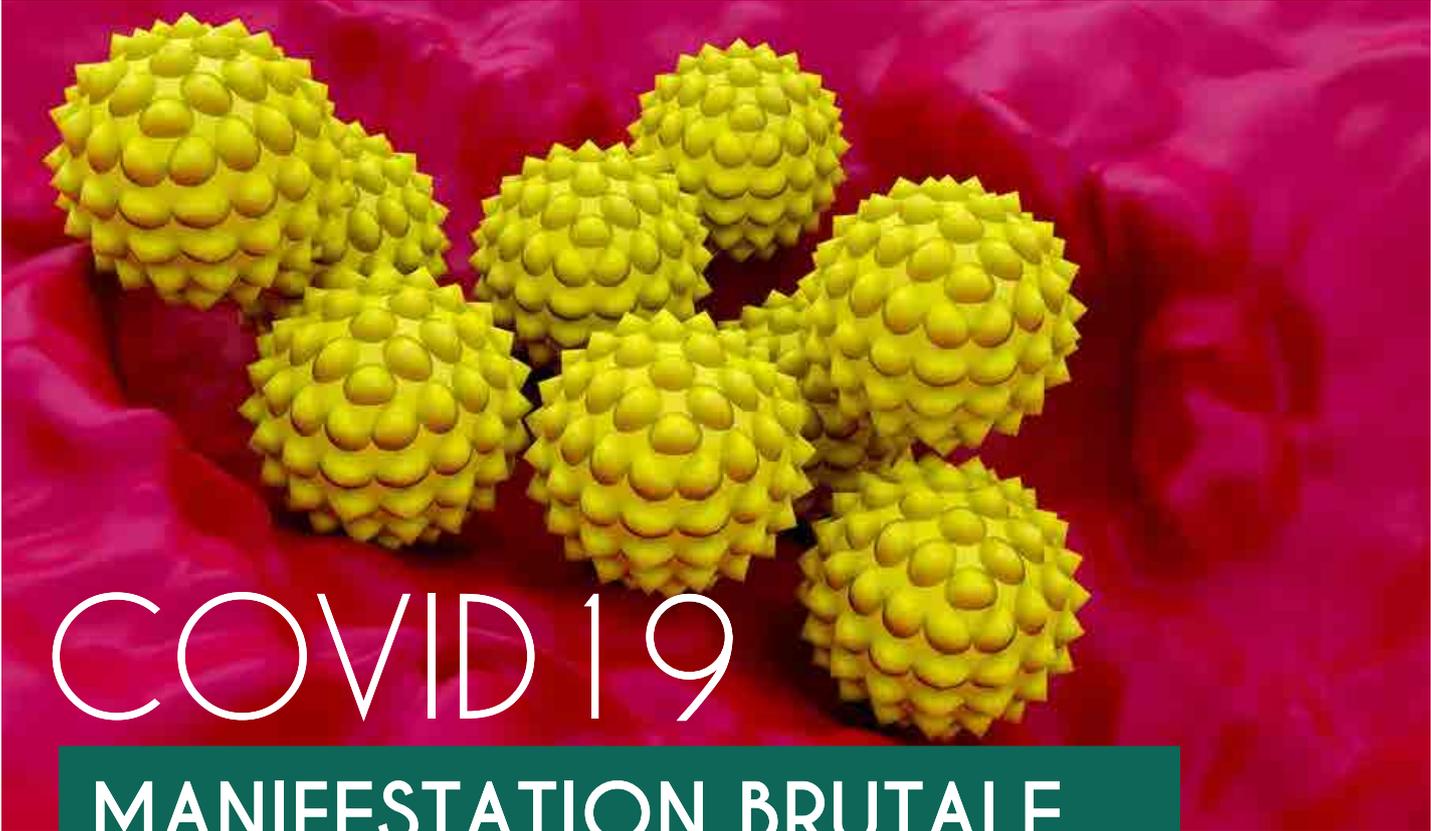
SUIVI ÉDITION
Nadine Blanche Mbochi

RÉDACTION
Vincent Koueté
Nacisse Chassem
Abraham Kuaté
Laure Mandengue
Nadine Blanche Mbochi

PUBLICITÉ
Christelle Homs

MISE EN PAGE
Landry Toukam Films

CRÉDIT PHOTOS
GICAM



COVID 19

MANIFESTATION BRUTALE, RIPOSTE PATRONALE

Jusqu'au 20 janvier 2020, les spécialistes de l'économie mondiale n'avaient encore rien vu venir et continuaient d'indiquer que la croissance mondiale devrait passer, selon les estimations, de 2,9 % en 2019 à 3,3 % en 2020, puis à 3,4 % en 2021, ce qui représente une révision à la baisse de 0,1 point de pourcentage pour 2019 et 2020 et de 0,2 point de pourcentage pour 2021 par rapport aux prévisions des Perspectives de l'économie mondiale (PEM) d'octobre.

Comment personne n'a vu que, à partir des cas groupés de pneumonies survenus en Chine fin 2019, on allait identifier dès le 9 janvier, le virus responsable un nouveau coronavirus appelé Covid19 qui allait embraser le monde entier ? En mars, ce virus très contagieux s'est en effet répandu sur les 5 continents de la Terre et a contaminé plus d'un million et demi de personnes dans plus de 185 pays, sur 198 au total, faisant 119 000 morts. On sait désormais que ce virus est 10 fois plus mortel que le virus H1N1, responsable de la pandémie de grippe en 2009, indique l'OMS lors d'une conférence de presse virtuelle du lundi 13 avril. Et plus l'épidémie progresse, notamment en France, plus on en sait sur ce mystérieux coronavirus...

Au-delà de ses aspects sanitaires épidémiologiques, Les développements successifs de la crise sanitaire du Covid-19 ont créé un double choc de l'offre et de la demande au niveau mondial : par la décision du confinement de la région de Wuhan, la Chine a provoqué l'arrêt brutal de la production de nombreux sous-traitants d'industries occidentales et la désorga-

nisation des chaînes de valeur associées. Parallèlement, le choc de la demande résulte de l'effondrement des secteurs directement touchés par la crise chinoise (transports, tourisme), amplifiés par les mesures de confinement prises par les pays occidentaux ayant réduit drastiquement leur activité économique.

Le monde entier étant désormais grippé, le Cameroun n'a pas tardé à s'enrhumer, plusieurs de ses entreprises travaillant avec des partenaires européens et asiatiques qui étaient désormais dans l'incapacité d'assurer les divers approvisionnements. L'entrée de la pandémie au Cameroun début mars, combinée aux mesures drastiques annoncées par le Gouvernement à travers une déclaration du Premier ministre mardi le 17 mars, ont achevé de plonger les entreprises dans une indescriptible agonie.

Comment cela s'est-il manifesté ? Quelles mesures ont été prises par le GICAM ? Peut-on déjà mesurer les premiers impacts ainsi que les secteurs les plus touchés ? Que peut et doit faire le Gouvernement pour atténuer les effets ? Comment réagissent les chefs d'entreprise face à cette crise aussi inattendue que dévastatrice ? Entre cascade de réunions extraordinaires du Conseil d'administration et échanges resserrés avec les adhérents, courrier au Premier ministre chef du Gouvernement et correspondance aux chefs d'entreprises membres du Gicam ou non, notre Groupement n'a pas ménagé ses efforts. Le Bulletin du Patronat ouvre le dossier et dresse les perspectives...



Corona virus

L'HEURE EST À LA RIPOSTE ET À LA MUTUALISATION DES EFFORTS

■ Par **Nadine Blanche Mbochi**,
Responsable de la communication, GICAM



Président du GICAM et MINSANTE

Rester très vigilant ; respecter les règles d'hygiène ; surtout ne pas céder à la panique. C'est sur ces mots que le Ministre de la Santé Publique Monsieur Malachie MANAOUA a conclu son propos lors de la rencontre d'échange et d'information sur le Corona virus qui s'est tenue le vendredi 06 mars 2020 au siège du GICAM.

Organisée dans le but de partager et d'échanger avec les chefs d'entreprises sur les mesures prises par le Gouvernement pour faire face à la menace et identifier les pistes d'un partenariat public-privé sur la gestion des épidémies et autres urgences de santé publique, cette rencontre était présidée par le Président du Groupement Monsieur Célestin TAWAMBA, en présence de nombreux Chef d'entreprises dont l'inquiétude s'est accrue après l'annonce officielle de la présence de ce virus sur le territoire camerounais.



De nombreux chefs d'entreprises sont venus s'informer

Plusieurs interrogations ont été exprimées sur les mesures prises par le gouvernement ; le Cameroun est-il disposé à répondre s'il y avait plusieurs cas d'infection au COVID-19 ? Le Cameroun est-il capable de recevoir tout type d'évènements de grande ou petite envergure sans risques ?

Le Ministre Malachie MANAOUA, s'est voulu rassurant. « De fortes et nombreuses dispositions sont prises à Douala, et Yaoundé où des espaces de mise en quarantaine ont été aménagés, de nombreux hôpitaux apprêtés un numéro vert – 15 10 – est à composer au cas où l'on aurait un cas possible ». La sécurité a été renforcée dans tous les aéroports du Cameroun et aux frontières. Dans la mise en place de ces conditions, de nombreuses chancelleries manifestent leur désir de travailler avec les autorités locales. Le gouvernement travaille avec le Centre Pasteur, 1000 tests arrivent sous peu.

Pour le MINSANTE, les 02 cas identifiés au Cameroun sont mineurs car, rappelle-t-il, dans les 76 pays du monde touchés, 80 % des malades sont des cas mineurs, 15 % des cas graves et seulement 5 % des cas sont très graves. « Pour sécuriser nos populations, nous sommes capables de faire retourner tout un avion et ses occupants en cas de danger avéré », a confié Malachie MANAOUA aux patrons du GICAM.

Le Groupement mène actuellement une enquête sur l'impact du COVID-19 sur l'économie camerounaise.



Riposte

CELLULE DE VEILLE COVID-19: UNE INSTANCE POUR ACCOMPAGNER LES ADHÉRENTS

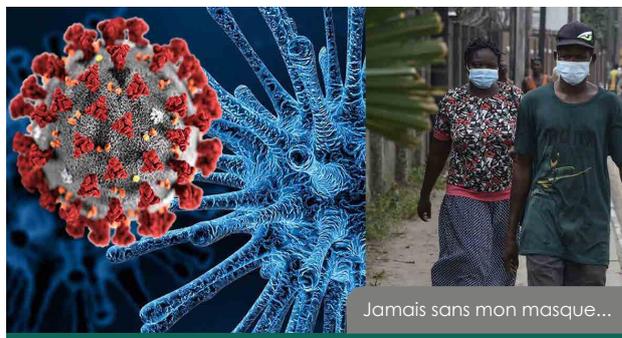
■ Par Vincent Kouété,
Secrétaire exécutif adjoint, GICAM

La crise du Covid-19 entraîne des bouleversements importants dans les milieux de travail et suscite chez les employeurs des préoccupations légitimes en termes d'adaptation des mécanismes de travail, de soutien face à la crise et d'engagements dans la réponse à apporter à ce fléau mondial.

Dans ce contexte, le GICAM est plus que jamais mobilisé et engagé pour accompagner les entreprises afin de dépasser cette situation sanitaire et économique difficile, et assurer les meilleures conditions de relèvement. Dès les premières heures de la crise, la nécessité d'un renforcement de la fonction d'accompagnement s'est imposée.

Aussi, à l'issue du Conseil d'Administration extraordinaire du 19 mars 2020, une Cellule spéciale de veille Covid-19 a été mise sur pied au sein du Secrétariat Exécutif du Groupement. Quatre missions ont ainsi été assignées à cette Cellule de veille:

- Recueillir les préoccupations des membres dans le contexte de l'épidémie et les relayer auprès des différentes autorités ;
- Evaluer les incidences des différentes dimensions de la crise sur les entreprises ;
- Susciter et éclairer, par des données factuelles recueillies auprès des entreprises, les décisions administratives et les mesures de politique économique nécessaires pour soutenir l'économie ;



- Accompagner les entreprises dans la définition des stratégies d'adaptation, notamment en mettant à leur disposition les informations utiles.

Dans son déploiement opérationnel, la Cellule de veille Covid-19 active les trois piliers qui structurent le déploiement de l'organisation patronale depuis trois ans à savoir :

- un puissant soutien apportant un appui opérationnel et une véritable valeur ajoutée à ses membres et à l'ensemble des entreprises dans cette période de crise (GICAM de services) ;
- une force de proposition auprès des pouvoirs publics et les partenaires au développement (GICAM d'influence) ;
- un instrument de défense et de promotion des intérêts et des actions des entreprises (GICAM d'intelligence économique).

Le Plan de continuité des activités

L'épidémie de Coronavirus déstabilise la continuité de l'activité dans les entreprises et modifie les conditions de travail. Pour faire face à cette crise, les entreprises peuvent établir des plans de continuité d'activité (PCA).

Le Plan de continuité des activités représente l'ensemble des mesures visant à assurer, selon divers scénarios de crises, y compris face à des chocs extrêmes, le maintien, le cas échéant de façon temporaire selon un mode dégradé, des prestations de services ou d'autres tâches opérationnelles essentielles ou importantes de l'entreprise, puis la reprise planifiée des activités.

Un PCA vise à :

- Assurer la sécurité des collaborateurs ;
- Assurer la continuité des activités importantes ;
- Démontrer une maîtrise des risques et rassurer les collaborateurs, clients et fournisseurs ;
- Organiser la reprise d'activité dans les meilleurs délais.

► Application au GICAM

Grâce à son PCA :

- Le GICAM n'est pas fermé, mais il n'accueille plus de séances, ni de réunions, ni de cours, ni de manifestations depuis le mercredi 18 mars 2020 pour éviter la propagation de l'épidémie
- Les services du GICAM fonctionnent et font l'impossible pour répondre aux multiples sollicitations, notamment au moyen du téléphone, des courriels et du portail Internet www.legicam.cm
- Le GICAM, toutes instances confondues (Conseil d'Administration, Secrétariat Exécutif, Commissions, Groupes de travail), est totalement mobilisé pour être aux côtés des entreprises durant cette période difficile.

Pour ses volets Influence et intelligence économique, la Cellule de Veille Covid-19 s'attèle à la collecte et l'analyse des informations permettant de suivre les répercussions de la crise sur l'activité des entreprises et structurer les actions et propositions de soutiens. A cet effet, un questionnaire a été élaboré et peut être renseignée en ligne par toute entreprise (www/legicam.cm, onglet Covid-19).

Ce questionnaire aborde entre autres questions :

- Les répercussions déjà perceptibles et anticipées de la crise sur les entreprises et sur les secteurs d'activités;
- Les mesures adoptées et envisagées par les entreprises ou leurs corporations pour faire face à la crise;
- Les propositions de solutions au Gouvernement;
- Les attentes éventuelles vis-à-vis des organisations professionnelles, du patronat et des autorités à divers niveaux.

Pour le volet Services aux membres, la Cellule se déploie dans l'information des entreprises à travers une rubrique spécifique sur le site web du GICAM (www/legicam.cm, onglet Covid-19), alimentée en temps réel en informations utiles portant, notamment sur :

- o Les décisions administratives concernant les entreprises ou susceptibles d'impacter leurs activités ;
- o Les conseils pratiques (plan de riposte, mesures sanitaires, réorganisation pratique des activités) ;
- o Les bonnes pratiques / contributions ou actions des entreprises et des organisations professionnelles dans le contexte de crise.

Cette activité d'information est prolongée par un dispositif d'assistance adossé sur les différentes Commissions du GICAM pour apporter des réponses concrètes aux interrogations fréquentes des entreprises et une assistance calibrée sur les besoins immédiats des entreprises.

LES COMMISSIONS DU GICAM ENGAGÉES FACE AU COVID-19

COMMISSION AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES (C-AEA)	
	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Veille sur la prise en compte des propositions du GICAM ▶ Recensement des préoccupations des entreprises ▶ Suivi et accompagnement auprès de diverses autorités
COMMISSION AFFAIRES INTERNATIONALES ET RELATIONS AVEC LA DIASPORA (C-AIRD)	
	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Contacts avec des partenaires (BIT, PNUD, FMI, SFI, DUE, ...) ▶ Exploration et mobilisation des initiatives de soutien au secteur privé pendant et après la crise
COMMISSION AFFAIRES JURIDIQUES, CONTENTIEUX ET REGLEMENTATION (C-AJCR)	
	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Conseils, avis et recommandations utiles pour composer avec cette situation exceptionnelle <ul style="list-style-type: none"> - Traitement juridique des contrats - Fondements juridiques des cas de force majeure ▶ Suivi des implications de la crise sur le déroulement des procédures en justice
COMMISSION ÉCONOMIQUE ET DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE (C-EDE)	
	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Veille sur les impacts de la crise dans divers secteurs d'activités ▶ Développement des opportunités d'économie circulaire ▶ Guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités ▶ Réflexions sur les priorités post-crise
COMMISSION ENTREPRENARIAT FEMININ (C-EF)	
	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Partage d'expériences sur la gestion de cette crise ▶ Accompagnement à la réorientation des activités de certaines PME vers la production de masques, des EPI
COMMISSION ECONOMIE NUMERIQUE (C-EN)	
	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Renforcement des capacités sur la digitalisation des activités et des processus <ul style="list-style-type: none"> - TENIR MES RÉUNIONS EN LIGNE - ASSURER LE SUPPORT IT À DISTANCE - SE DÔTER D'UN VIRTUAL DESKTOP INFRASTRUCTURE - ORGANISER LA COLLABORATION A DISTANCE - ASSURER LE STOCKAGE DE CONTENU - MAINTENIR LA RELATION CLIENT (CRM) - ENCAISSER ET PAYER - TROUVER DES RESSOURCES GRATUITS SUR INTERNET

COMMISSION FISCALE, PARAFISCALE ET DOUANIÈRE (C-FPD)	
▶ Suivi des préoccupations des membres concernant les obligations fiscales	<ul style="list-style-type: none"> - Report des échéances et implications - Problématique des délais - Accompagnement aux demandes de sursis et recours contentieux
COMMISSION GOUVERNANCE ETHIQUE ET RSE (C-GERSE)	
▶ Suivi des problématiques de RSE et d'éthiques liées à la crise	<ul style="list-style-type: none"> - Assainissement du cadre du travail - Confidentialité des informations personnelles sur l'état de santé d'un travailleur - Appuis aux communautés riveraines
COMMISSION PME ET FINANCEMENT DU SECTEUR PRIVE (C-PMEF)	
▶ Suivi de la situation spécifique des PME et de la problématique des	
▶ Recensement des bonnes pratiques à vulgariser	
▶ Exploration des opportunités d'appui	
▶ Négociations de facilités diverses	
COMMISSION SOCIALE, EMPLOI, ACQUISITIONS DES COMPETENCES (C-SEAC)	
▶ Recensement des préoccupations et formulation de propositions sur les relations de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Encadrement juridique des ajustements adoptés par les entreprises (télétravail, mises en congés partiels, traitement des éléments de salaires liés à la présence sur le lieu du travail, ...) - Formation et sensibilisation des employés - Plans de continuité des activités
▶ Prise en charge sociale des employés (tests, suivi psychologique, ...)	
▶ Implication des entreprises dans la réponse sanitaire nationale	<ul style="list-style-type: none"> - fiches conseils destinées aux employeurs et aux salariés, pour se protéger des risques de contamination
▶ Interrelations avec les autres partenaires du monde du travail, particulièrement les organisations de travailleurs	

À travers sa Cellule de veille Covid-19, le GICAM manifeste une conviction, celle selon laquelle cette crise ne doit pas être une fatalité, mais une étape difficile qui devra laisser place à un large processus de relance de l'économie nationale par un changement

de paradigme et ce, à travers des réformes structurelles consacrant la préférence à l'entreprise nationale, la valorisation de l'esprit d'initiatives, la levée des entraves administratives et bureaucratiques pour une croissance plus robuste et mieux répartie".



Diffusez vos annonces publicitaires sur le site Internet du **GICAM** !

www.legicam.cm, c'est :

- 10.000 visiteurs par mois aux quatre coins du globe,
- Un espace publicitaire digital à la hauteur de vos attentes,
- Un puissant vecteur de communication pour votre entreprise.

Douala • Rue des Ministres, Bonanjo • B.P. 829 Douala
 Tél. : 00237 233 42 31 41 / 233 42 6 99 / 696 43 21 93 • Fax : 00237 233 43 38 80
 E-mail : gicam@legicam.cm • dsamou@legicam.cm • Site web : www.legicam.cm



Partenariat public/privé face au Covid-19

LE GICAM ÉCRIT AU PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Le caractère inédit et l'ampleur de la crise du Covid-19 en font une menace majeure pour l'ensemble des structures politiques, économiques et sociales à travers la planète. Le monde du travail n'est pas épargné. Bien au contraire, il est profondément touché par la pandémie et outre la menace pour la santé publique, les bouleversements économiques et sociaux, hypothèquent les moyens de subsistance et le bien-être à long terme de millions d'individus.

Selon Guy Ryder, Directeur général du BIT, la pandémie actuelle n'est pas seulement une crise sanitaire, mais aussi une crise sociale et économique. Quel que soit le lieu de travail, quelle que soit l'entreprise, que ce soit au niveau de l'économie nationale ou internationale, l'OIT indique que "toute action efficace doit être fondée sur le dialogue social entre les gouvernements et ceux qui sont en première ligne : les employeurs et les travailleurs". Ceci afin que les années 2020 ne ressemblent pas aux années 1930.

De fait, la riposte à la crise oblige à des mesures de restrictions nécessaires mais lourdement restrictives pour les activités économiques. A travers le monde, de nombreuses entreprises de toutes tailles ont déjà cessé de produire, avec pour corollaire les réductions de temps de travail et les licenciements de personnels. Beaucoup d'entre elles vacillent et menacent de s'effondrer au fur et à mesure que les magasins et les restaurants ferment leurs portes, que les vols et les réservations d'hôtels sont annulés et que certaines entreprises passent au télétravail.

MESURES DE SAUVEGARDE ÉCONOMIQUE Préconisations du FMI

Selon le FMI, une relance budgétaire mondiale coordonnée et synchronisée pour renforcer la confiance est indispensable. Elle devra porter sur des mesures monétaires et budgétaires, mais aussi sur la solidarité entre les pays.

Des mesures monétaires

- Amener les banques centrales à fournir des liquidités pour soutenir le fonctionnement du marché et atténuer les tensions;
- Articuler des interventions sur le marché monétaire afin de réduire le coût de l'emprunt pour les ménages et les entreprises (réduction des taux d'intérêt, achats d'actifs);
- Aménager des lignes de crédit réciproques des banques centrales entre les pays du G-7 et en faveur des pays émergents pour atténuer les tensions sur les marchés financiers mondiaux et sur la liquidité.

Des mesures budgétaires

- Accroître considérablement les dépenses de santé publique en urgence :

Au Cameroun, la riposte à la crise pose un sérieux défi économique. Comme dans bien de pays en développement, la structure économique est marquée par une prédominance du secteur informel, une forte dépendance aux cours des matières premières, des limites des systèmes de sécurité sociale, d'importants gaps en infrastructures. La crise du Covid-19 intervenant en outre dans un contexte de difficultés budgétaires, la réponse pose un véritable dilemme entre protection sanitaire et maintien des activités dont dépend la survie quotidienne de millions de personnes.

Si pour les entreprises plus ou moins structurées, les différentes mesures sanitaires posent des difficultés opérationnelles majeures, les travailleurs indépendants, les travailleurs journaliers et les commerçants du secteur informel font face à une pression de subsistance simplement pour gagner de quoi se nourrir.

Dans différents pays, ses enjeux ont rapidement été perçus et des mesures visant la mitigation des impacts économiques ont aussitôt été envisagées, adossées aux stratégies de riposte sanitaire. Dans la plupart des cas, ces mesures mettent l'accent en premier lieu sur les préoccupations de court terme. Il s'agit de garder les entreprises à flot de manière à sauvegarder les emplois et assurer la disponibilité des services essentiels (télécommunications, eau, électricité, transport, banques, ...) et des produits indispensables (produits alimentaires, produits médicaux, ...). En second lieu, elles prennent en compte les exigences de moyen terme afin de permettre aux entreprises d'être en mesure de redémarrer dès que les conditions le permettront et éviter que ce fort ralentissement se transforme en une longue récession.

- o Appui aux consultations médicales à distance
- o Recrutements extraordinaires dans le secteur de la santé
- o Renforcement des usines de fabrication de matériel médical
- o Sensibiliser les populations à la gravité de la crise et changer les comportements
- Accorder des subventions aux entreprises touchées par des fermetures afin d'éviter les faillites en cascade et les licenciements massifs;
- Soutenir les ménages à faibles revenus pour leur garantir un niveau de vie minimum;
- Organiser une relance budgétaire généralisée pour soutenir la demande globale (mesures qui dynamisent l'investissement ou des réductions d'impôts pour l'ensemble des contribuables);
- Ajuster les dépenses pour privilégier celles favorables à la croissance et assurer les soutiens financiers aux ménages et aux entreprises fragilisées;
- Formuler des demandes au FMI qui est prêt à mobiliser sa capacité de prêt de 1 000 milliards de dollars pour aider ses pays membres.

A l'exemple de nombreux pays, des politiques fiscales et monétaires expansionnistes sans précédent sont envisagées pour préserver un minimum de pouvoir d'achat. Elles passent par les entreprises et afin de les optimiser, les gouvernements travaillent avec les organisations d'employeurs ainsi qu'avec les syndicats.

Ces mesures comprennent des aides aux revenus, des subventions salariales et des indemnités temporaires en cas de licenciement pour ceux qui occupent un emploi formel, des crédits d'impôts pour les travailleurs indépendants et un soutien financier pour les entreprises.

S'inscrivant dans cette logique et dans la dynamique de dialogue qui a toujours constitué le fil d'Ariane de ses actions, le Groupement Inter-Patronal du Cameroun (GICAM) a aussitôt, dès le déclenchement de la crise, engagé une consultation de ses adhérents pour identifier les mesures de sauvegarde prioritaires adaptées au contexte de l'environnement des affaires et aux réalités des entreprises.

A l'issue de cet exercice, dix-neuf propositions couvrant six domaines dont la fiscalité, les opérations douanières, les TIC, le système monétaire et financier, la réglementation des sociétés commerciales et les questions budgétaires ont été retenues. Elles s'inspirent des préconisations du FMI et devront être modulées en fonction de l'évolution de l'épidémie.

LES DIX-NEUF PROPOSITIONS DU GICAM

Au plan fiscal et social

1. La suspension des contrôles fiscaux ainsi que le gel des redressements fiscaux en cours ;
2. Le report, sans pénalités, des délais des Déclarations Statistiques et Fiscales pour autant que les soldes ont déjà été payés le 15 mars au plus tard ;
3. L'assouplissement des conditions de délivrance des Attestations de Non-Redevance (ANR) ;
4. Le report du paiement des acomptes de l'Impôt sur les Sociétés (IS) ;
5. Le report du paiement de l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP) sur les salaires ;
6. Le report du paiement des contributions au Crédit Foncier et au Fonds National pour l'Emploi ;
7. Le report du paiement des cotisations CNPS pour les entreprises dans l'impossibilité de verser des salaires à leur personnel avec cependant le maintien des couvertures CNPS pour les salariés concernés.

Au plan douanier

8. L'assouplissement des mesures des contrôles (quarantaine de 14 jours) des navires pour les secteurs stratégiques et les produits sensibles (intrants agricoles, produits alimentaires finis et semi-finis, produits pharmaceutiques) ;
9. La suppression, durant la période de crise, des surestaries et des frais de stationnement liés aux opérations de dédouanement ;

10. L'allègement et l'adaptation des procédures liées au dédouanement et au paiement des fournisseurs, notamment pour tenir compte des contraintes liées au confinement en cours dans les pays d'embarcation, de nombreux fournisseurs étrangers étant désormais dans l'incapacité d'accomplir certaines formalités ;
11. La suspension des contrôles douaniers après enlèvement.

Dans le domaine des TIC

12. La suspension du paiement des taxes et autres redevances pour les opérateurs du secteur afin de réduire les coûts et rendre les TIC accessibles au plus grand nombre, et faciliter ainsi le télétravail et réduire le coût de facture téléphonique pour les ménages qui ne sont plus en activité.

Au plan monétaire et financier

13. L'activation des leviers monétaires pour approvisionner le système bancaire en liquidités (facilitation de l'accès des banques au marché monétaire par la baisse de ses taux d'intérêts, augmentation des plafonds de refinancement) ;
14. L'accompagnement des banques et établissements financiers dans l'octroi des crédits de trésoreries aux entreprises ;
15. Le gel, par voie réglementaire, des échéanciers de remboursement de crédits et de leasing des entreprises et des particuliers auprès des établissements de crédits, ainsi que la suppression des pénalités et des coûts additionnels y afférents.

Au plan des réunions des organes statutaires des entreprises

16. Autoriser la tenue des Assemblées Générales (AG) au-delà du mois de juin.

Au plan budgétaire

17. L'accélération des remboursements des crédits de TVA et de la dette intérieure ;
18. La suspension des pénalités pour d'éventuels retards dans l'exécution des marchés publics ;
19. L'institution d'un Fonds de soutien aux PME et à l'artisanat.

Le GICAM a volontairement choisi de se focaliser sur les préoccupations de court terme convaincu cependant que cette pandémie met aussi en évidence la vulnérabilité de notre pays face à des désastres de grande ampleur, du fait notamment des fragilités que sont, entre autres, les manques d'infrastructures et de ressources financières. Ce faisant, elle remet à l'ordre du jour la nécessité de doter notre pays de nouveaux paradigmes qui garantissent l'efficacité économique, le progrès social et le développement humain.

Covid-19

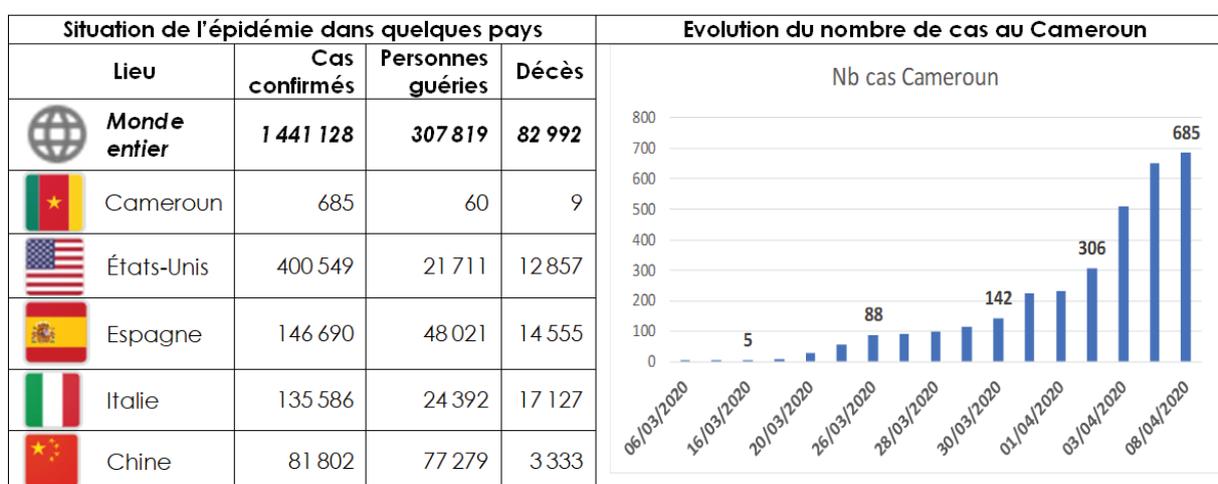
PREMIERS IMPACTS LOURDS SUR LES ENTREPRISES

Déclarée en décembre 2019 à Wuhan, capitale de la province de Hubei, en Chine centrale, l'infection au coronavirus s'est rapidement propagée dans le monde entier. Son expansion a été si rapide que le 11 mars 2020, l'OMS l'a officiellement classée au rang de pandémie mondiale.

Depuis, le monde vit désormais au rythme de l'évolution des cas d'infections, de décès mais aussi de guérisons. La pandémie a littéralement mis le monde

à l'arrêt. Après avoir contraint à l'annulation en série de manifestations sportives et culturelles sur toute la planète, à la suspension de la quasi-totalité des liaisons aériennes, voire terrestres entre les pays, à l'instauration de couvre-feux et ou d'état d'urgence çà et là, au 31 mars 2020, elle avait contraint plus de la moitié de l'humanité au confinement.

A cette date, le virus avait été détecté dans au moins 171 pays. Le plus grand nombre de cas ayant été enregistré aux Etats-Unis, en Espagne et en Italie.



* Données au 08 avril 2020

es conséquences économiques de toutes ces restrictions sont dévastatrices. Dès le 12 mars 2020, l'interdiction faite à tous les citoyens de l'espace Schengen d'entrer sur le territoire des États-Unis et la fermeture des frontières de nombreux pays avaient déjà provoqué un krach boursier en Europe et en Amérique du Nord. Avec une économie globalisée, cette crise se ressent partout bien sûr à des degrés différents.

Le monde entier connaît un bouleversement sans précédent en terme sanitaire et économique. En Afrique, où l'économie est encore fragile, les pays montrent des signes inquiétants de vulnérabilité.

Les premiers secteurs à être touchés sont le secteur du transport, l'hôtellerie, le commerce international et le tourisme avec des annulations parfois à 100% des réservations. Les pays africains, compte tenu de leur dépendance aux importations et aux marchés des matières premières ressentent fortement le blocus imposé par le Covid-19 et certains analystes craignent la faillite d'entreprises et l'accentuation du chômage compte tenu des mesures de confinement.

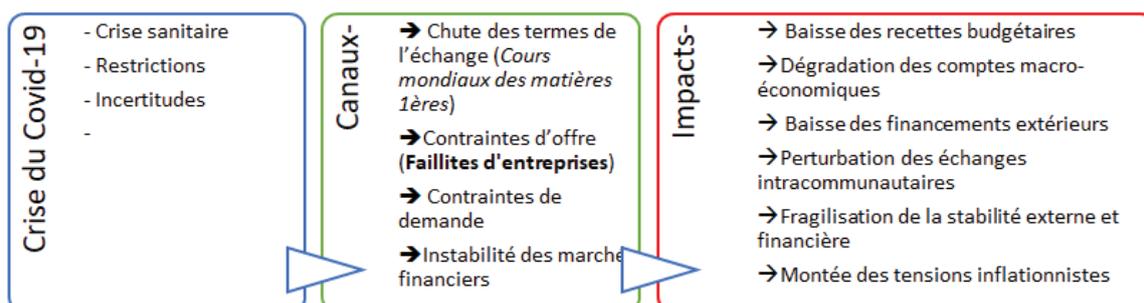
Le Cameroun n'est pas épargné. Le premier cas confirmé de coronavirus a été annoncé le 06 mars 2020. Au 08 avril 2020, l'on dénombrait 685 cas confirmés dont 60 guérisons et 09 décès. Pour limiter l'expansion du virus, le gouvernement a annoncé, le

17 mars 2020, une série de mesures restrictives dont dont la fermeture des frontières, la fermeture des écoles, l'interdiction des manifestations rassemblant plus de 50 personnes, la fermeture des débits de boissons, restaurants et lieux de loisirs à partir de 18 heures, les restrictions dans les transports maritimes, ferroviaires, aériens et routiers.

La crise entraîne un ralentissement général du rythme des activités économiques dont les conséquences sont encore difficiles à cerner. La Commission économique pour l'Afrique estime que la crise coûtera 1,4 points de croissance au continent (la croissance 2020 se situerait ainsi à 1,8% au lieu des 3,2% envisagés jusqu'alors). Pour la sous-Région Afrique Centrale, le Secrétariat Permanent du Programme des Réformes Economiques et Financières de la CEMAC (PREF-CEMAC) indique que les conséquences de la crise sanitaire sur les pays de la CEMAC seront importantes, immédiates et multiformes.

Cinq paramètres devraient déterminer l'ampleur des conséquences économiques et financières du COVID-19 sur les économies : (i) la durée de la crise ; (ii) la vitesse de propagation du COVID-19 ; (iii) l'efficacité de la réponse que les pays y apporteront, aussi bien de manière individuelle que concertée ; (iv) le niveau de dépendance du pays au pétrole et ; (v) le degré de diversification de la base productive.

Schéma de transmission des effets de la crise dans les économies de la CEMAC



Au sein de la CEMAC, la crise du Covid-19 va déboucher de manière prévisible sur :

- une baisse significative des recettes budgétaires ;
- une dégradation importante des comptes macro-économiques ;
- une baisse des financements extérieurs ;
- une perturbation des échanges intracommunautaires ;
- une fragilisation de la stabilité externe et financière et ;
- un risque de montée des tensions inflationnistes.

Pour une évaluation chiffrée des répercussions de la crise sur les économies de la CEMAC, deux scénarii sont envisagés :

Scénario 1 : Crise du COVID-19 transitoire et rapidement maîtrisée

Scénario 2 : Propagation rapide et de grande ampleur de la crise du COVID-19

Pays	Nb cas au 22.03.2020	Perte de croissance du PIB Total	
		Scénario 1	Scénario 2
CEMAC	79	-0,4	-4,9
Cameroun	56	-0,2	-3,0
RCA	04	0,0	-7,9
Congo	06	-0,1	-7,3
Gabon	05	-0,5	-4,8
Guinée E.	06	-1,3	-8,9
Tchad	02	-0,4	-4,9

Le scénario 1 suppose que des moyens financiers, humains et matériels appropriés soient alloués à la lutte contre le COVID-19.

Les entreprises camerounaises sont déjà frappées de plein fouet par trois vagues de cette onde de choc planétaire :

- La première a eu lieu lorsque l'expansion de l'épidémie en Chine a considérablement perturbé l'économie de ce pays, premier partenaire commercial bilatéral du Cameroun (30% du commerce extérieur) entraînant des annulations de commandes et des retards de livraison. Le Port Autonome de Douala a instauré une quarantaine de 14 jours d'attente à la bouée de base pour les bateaux en provenance de Chine
- La seconde est à mettre en relation avec l'expansion avec de l'épidémie hors de Chine, notamment en Asie (où elle a touché des partenaires comme la Malaisie et l'Indonésie) et surtout en Europe. Au fur et à mesure de la pandémie progresse, l'on observe un ralentissement global des exportations et des difficultés opérationnelles de réalisation des transactions avec l'Europe ou transitant par l'Europe.
- La troisième vague, plus forte, est ressentie par les entreprises depuis l'adoption des 13 mesures de restriction retenues par le Gouvernement le 17 mars 2020.

Les mesures du Gouvernement sont ainsi prolongées aux niveaux sectoriels et aux plans locaux par des autorités administratives et municipales à travers des fermetures sporadiques de marchés, des sanctions

servies à certains contrevenants, mais aussi des suspensions temporaires de certaines taxes / redevances et des facilités apportées à l'exécution de certaines procédures administratives (cas de la Direction Générale des Douanes).

Étant donné son ampleur et son caractère inédit, la crise ne laisse aucune entreprise insensible. Les répercussions sont particulièrement manifestes dans le secteur du transport, du tourisme. Dans une moindre mesure, les échanges commerciaux, les banques, les industries sont également impactées.

Les mesures de restrictions imposées par la pandémie au Cameroun et dans les pays partenaires ainsi que la psychose qu'elle induit affectent la quasi-totalité des fonctions de l'entreprise. Un ralentissement général des activités est observé, obligeant les entreprises à des ajustements opérationnels plus ou moins importants.

Le 10 avril 2020, le groupe hôtelier La Falaise ferme ses trois hôtels de Douala à cause du Covid-19

Dans cet environnement déjà morose, elles sont en plus contraintes d'effectuer des investissements pour mettre en place des mesures sanitaires indispensables pour prévenir les contaminations (acquisitions des EPI, désinfection des locaux, mise en place de dispositifs de lavage des mains, organisation de campagnes de sensibilisation, formations des personnels, ...).

Mais, les chefs d'entreprises expriment des inquiétudes sérieuses sur les perspectives compte tenu des restrictions adoptées par les pays partenaires et maintenant au niveau local.

Impact observé :	- Les baisses de Chiffre d'Affaires HT de 25% à 70% suivant les secteurs d'activité		
Impact anticipé :	- Les répercussions devraient s'aggraver chez tous		
Manifestations :	<ul style="list-style-type: none"> - Problèmes d'importations - Baisse drastique de la demande des consommateurs - Forte éviction vers les produits alimentaires et de la médecine - Rupture de stocks des matières premières - Annulation de campagnes qui étaient liées à certains événements (CHAN 2020, Jeux Universitaires 2020, etc.) - Hausse de la demande en produits d'hygiène - Apparition d'un secteur informel dans la fabrication des gels hydroalcooliques - Hausse Drastique des prix de certains intrants (produits chimiques) sur le marché local 		
Mesures d'adaptation :	<p>Tous ont pris des mesures pour s'adapter :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Sur le plan organisationnel - Télétravail - Chômage technique / fermetures de magasins - Confinement par alternance aux postes de back office - Réduction des horaires de travail - Arrêt des stages académique et professionnel 		
		Propositions :	<ul style="list-style-type: none"> - Réductions des budgets 2020 - Défaut de paiement des charges fixes (factures électricité, eau, téléphone, internet, ...) ▶ Sur le plan sanitaire - Distribution d'EPI (gants/masques) - Application de gel hydroalcoolique - Désinfection des locaux - Sensibilisation du personnel.
		Attentes :	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien aux entreprises aux plans fiscal et social, financier, douanier - Confinement responsable - Mise en place d'un fonds de soutien aux PME les plus exposées - Sensibilisation plus médiatisée - Accompagnement au plan fiscal (Réduction de 50% les charges fiscales et sociales liées aux salaires ; Suspension des pénalités de retards et paiements des impôts, et charges sociales; Suspension de tous les contrôles fiscaux et sociaux; Prise en charge par la CNPS du personnel mis en chômage technique, ...)
			<ul style="list-style-type: none"> - Le GICAM doit mettre la pression sur le gouvernement, au nom de toutes les entreprises du Cameroun - Accompagnement, et facilitations

Les répercussions spécifiques de la crise dans certains secteurs d'activités peuvent déjà être mises en évidence :

Secteur	Manifestations	Conséquences
Transport :		
	<ul style="list-style-type: none"> - Fermeture des frontières - Transport des passagers internationaux totalement à l'arrêt - Restrictions importantes de déplacements internes tant inter-urbains - Réduction des déplacements urbains (fermeture des écoles) 	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse des Chiffre d'Affaires - Crainte de spéculations et des difficultés d'appréciation / compréhension des mesures
Tourisme		
	<ul style="list-style-type: none"> - Annulation des rencontres et autres manifestations - Annulation des voyages - Baisse des taux de fréquentation des établissements (taux d'occupation des hôtels inférieurs à 10%) - Réquisition de certains établissements à des fins de confinement 	<ul style="list-style-type: none"> - Accumulation des manques à gagner - Fermeture d'établissements - Effets d'entraînement négatifs sur l'agro-alimentaire, les transports aériens, l'activité des agences de voyage, des tours opérateurs, sites de visites, hébergements, événementiel, restauration -
Commerce extérieur		
	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse des cours mondiaux des matières premières - Instauration d'une quarantaine de 14 jours d'attente à la bouée de base - Retards de livraison notamment en lien avec le ralentissement des activités de manutention dans les ports européens ; - Retards / annulations des avances de fonds généralement faites par les clients européens pour financer les campagnes de collecte du café / cacao auprès des producteurs. - Annulation des commandes de bois de la part des acheteurs asiatiques - Exigences de nouveaux procédés de traitement du bois 	<ul style="list-style-type: none"> - Rallongement prévisible des délais de passage portuaire - Chute des recettes d'exportation, principalement du pétrole
Commerce intérieur		
	<ul style="list-style-type: none"> - Restrictions diverses - Eviction vers les produits alimentaires et d'hygiène 	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse de la demande - Réduction des ventes - Mises aux chômages



Covid-19 et crise des emplois

SIX QUESTIONS ESSENTIELLES POUR LES EMPLOYEURS

■ Par Laure Mandengue
 Chef du département juridique et fiscal, CICAM

Les récentes mesures prises par le Gouvernement pour endiguer l'épidémie du Covid-19 ont entraîné des conséquences drastiques sur la survie des entreprises. Les acteurs économiques, se retrouvent dans l'obligation de faire un arbitrage peu évident entre leur vocation naturelle de créations de richesses et l'exigence de préservation de la santé de leurs travailleurs. La distanciation sociale étant préconisée, les mesures barrières sont requises, les conditions pour se réunir dans le cadre d'une réunion sont revues et strictes.

Face à cette pandémie soudaine qui perturbe l'ordre mondial, le sort des salariés semble encore plus alarmant pour les patrons qui s'interrogent sur la continuité des activités de leurs entreprises et envisagent de réduire leurs activités ou s'exposent à d'éventuelles fermetures. Que doivent-ils faire en l'état actuel des choses ?

Pour y répondre, un guide a été élaboré par l'Organisation internationale du Travail (OIT) en conformité avec la législation camerounaise, pour aider les employeurs, à gérer leur lieu de travail pendant la pandémie et pour répondre à six (06) interrogations concernant l'emploi, la sécurité, la santé au travail des travailleurs.

► Comment l'employeur peut-il protéger les travailleurs et le lieu de travail ?

De manière générale, l'employeur a le devoir de garantir la sécurité et la santé de ses employés et des autres personnes présentes sur le lieu de travail. Cela consiste à offrir et à conserver un environnement de travail sans risque pour la sécurité et la santé.

En effet, l'employeur doit fournir les informations sanitaires de base sur le COVID-19 à toutes les personnes présentes sur le lieu de travail, en s'appuyant sur les orientations données par les autorités sanitaires locales et nationales et par l'OMS. Diverses mesures et directives sont mises en place par les autorités pour ralentir la propagation du COVID-19. De plus, les informations quant à la situation actuelle du virus dans le pays, les conseils et instructions sanitaires actualisés tels que publiés par des autorités reconnues; les conseils sur l'hygiène au travail et la pratique de la distanciation sociale ou distanciation doivent être mise à jour régulièrement.

L'employeur a une responsabilité générale pour garantir un environnement de travail sûr et sain, dans la mesure où cela est raisonnable et pratiquement réalisable, y compris par des mesures destinées à contrôler la propagation des virus comme le COVID-19. Certains secteurs, comme les soins de santé et ceux où les travailleurs sont en contact étroit avec la population, exigent des mesures de contrôle et de prévention plus strictes que les autres secteurs.

Le plus important est que l'employeur identifie les risques et prenne les mesures nécessaires pour contrôler et minimiser ces risques tels que La Loi n° 77-11 du 13 juillet 1977 portant réparation et prévention des accidents du travail et des maladies Professionnelles définit comme maladie professionnelle, toute maladie résultant de l'exercice de certaines activités professionnelles.

► Quelles sont les responsabilités de l'employeur ?

Parmi les obligations qui pèsent on peut citer principalement la préservation un lieu et un environnement de travail sûrs et sains, la gestion des travailleurs malades ou qui peuvent avoir été exposés, limiter au maximum la propagation de la pandémie.

L'employeur est tenu d'informer les travailleurs de manière adéquate des risques pour la santé inhérents à leur travail. Bien plus, La santé et la sécurité du personnel et de ceux avec lesquels ils entrent en contact doivent être une priorité absolue de l'employeur. Elles doivent dicter l'approche qu'adopte l'employeur pour répondre à ses employés susceptibles d'avoir été exposés au COVID-19.

Certains peuvent se prévaloir d'un congé de maladie s'ils s'absentent de leur travail pour cause de maladie à coronavirus COVID-19. Les travailleurs peuvent avoir droit à un congé de maladie rémunéré (y compris un congé d'hospitalisation) en vertu de la législation du travail applicable (Les absences pour maladie médicalement constatée dans la limite de 06 mois prévu à l'article 89 du Code du Travail) et des conditions prévues par leur contrat ou leur convention collective.

L'employeur doit également envisager des solutions pratiques pour les travailleurs qui doivent être placés en quarantaine afin que, dans la mesure du possible, ils ne subissent pas de pertes de salaire pendant leur période d'isolement, telles que: autoriser le travailleur à travailler depuis chez lui (quand c'est faisable), pendant la période de quarantaine ou de confinement; autoriser le travailleur à utiliser d'autres congés disponibles (comme le congé annuel, le congé d'ancienneté, les heures supplémentaires accumulées ou tout autre congé en vertu de la convention collective ou du contrat de travail); utiliser tout autre congé, rémunéré ou non, résultant d'un accord entre l'employé et l'employeur (ex. congé maladie ou congé discrétionnaire, etc.).

Si un travailleur est suspecté d'avoir contracté le COVID-19, il est fortement recommandé de ne pas l'autoriser à venir sur le lieu de travail. Si le travailleur est testé négatif, il/elle peut reprendre son travail mais s'il/elle est testé(e) positif(ve), il/elle sera autorisé(e) à prendre un congé maladie pendant toute la durée de son absence.

Quid des travailleurs temporaires, contractuels ou occasionnels? Les travailleurs temporaires, contractuels ou occasionnels sont autorisés à manquer le travail s'ils ne se sentent pas bien ou sont blessés.

Cependant, le droit au congé de maladie rémunéré ou à d'autres prestations pour les jours/heures non travaillés dépend en grande partie des lois et réglementations nationales, ou de la politique de l'entreprise.

De la même manière, quand les équipes de travailleurs temporaires, contractuels ou occasionnels sont réduites en raison d'une baisse d'activité de l'entreprise ou parce que le travailleur a été contraint de se confiner, certaines organisations peuvent décider de leur octroyer une partie ou l'intégralité des indemnités de maladie ou des indemnités de fin de contrat, même si elles n'y sont pas obligées.

Quand un employeur estime qu'un travailleur représente un risque sanitaire – notamment en présentant des symptômes du COVID-19 – il peut le renvoyer chez lui en congé maladie en invoquant le fait qu'il est inapte au travail.

Les employés doivent être informés du fait que les politiques de voyage sont constamment réexaminées et peuvent régulièrement faire l'objet de modifications. L'employeur doit soigneusement vérifier la couverture d'assurance pour les voyages à caractère professionnel.

L'adoption de précautions supplémentaires consistant à limiter la présence de visiteurs sur le lieu de travail est importante pour réduire l'exposition au COVID-19 au travail. L'employeur peut aussi demander aux visiteurs de fournir leurs coordonnées au cas où le COVID-19 apparaîtrait plus tard sur le lieu de travail et que les visiteurs aient pu y être exposés.

► Le télétravail est-il une solution ?

La réduction des contacts en face à face est une mesure primordiale pour atténuer l'impact du COVID-19. En fonction du lieu et de la propagation du COVID-19, l'employeur peut demander à ses employés de travailler depuis leur domicile, ou les travailleurs demander à travailler chez eux si c'est une possibilité. Il faut le savoir, le télétravail est une activité professionnelle effectuée en tout ou partie à distance du lieu où le résultat du travail est attendu. Il s'oppose au travail sur site, à savoir le travail effectué dans les locaux de son employeur.

Toutefois, plusieurs conséquences pratiques doivent alors être prises en compte. Si tous les postes et toutes les activités ne se prêtent pas au travail à distance, de nombreuses entreprises devront l'envisager d'urgence si la diffusion du COVID-19 s'amplifie. Si un équipement convenable est disponible au domicile du travailleur, il peut être affecté au télétravail à titre temporaire. Il est recommandé d'informer ses employés des difficultés liées aux travaux à effectuer à la maison.

Pour le télétravail, l'employeur doit prendre en considération les éléments suivants: Les travailleurs sont dans l'obligation légale de coopérer avec l'employeur pour garantir un environnement de travail sûr et sain, à l'appui des dispositions statutaires pertinentes, des conventions collectives ou des politiques de l'entreprise. Il convient de réitérer qu'elles s'appliquent en dépit du cadre informel, à l'instar du domicile d'un particulier.

Il faut le préciser, dans le contexte camerounais, il n'y a pas encore de texte légal instituant le télétravail. Toutefois, cette modalité de travail est désormais

évoquée au Cameroun (établissements académiques, administrations et entreprises, même si le législateur camerounais ne l'a encore aménagée. Cela pourrait être remédié dans le cadre du Code de travail en révision.

► L'employeur peut-il changer d'activité ou la réduire ?

Dans certaines professions ou certaines fonctions, il n'est pas possible pour l'employé de travailler à partir de son domicile, comme les métiers au contact du public, les chaînes d'assemblage du secteur manufacturier ou les travaux de terrain sur les chantiers de construction, les chantiers navals ou dans les usines, l'employeur doit prendre certaines mesures : réduire la durée et la proximité des interactions physiques ; reporter les événements professionnels non essentiels et réduire l'ampleur des événements indispensables ; mettre en place ou renforcer le travail en équipes étaler les heures de travail.

Suite aux mesures prises par les gouvernements pour lutter contre la diffusion potentielle du COVID-19, les entreprises de certains secteurs ont subi une forte baisse des volumes de production et de leur chiffre d'affaires. Pour faire face, certains employeurs devront mettre en place des mesures de réduction des coûts en diminuant leurs activités. Ainsi, les entreprises devront peut-être: le gel des nouvelles embauches ; la réduction de la main d'œuvre supplémentaire comme les intérimaires, la réduction de la durée du travail, l'accord des congés payés ou des congés d'ancienneté anticipés ou à un taux de paiement réduit, l'incitation des travailleurs à prendre des congés sans solde, etc...

Au pire des scénarios, la crise peut conduire à l'employeur à licencier son personnel. Ce licenciement pour motif économique qui est celui évoqué dans le cas de force majeure comme la pandémie du Covid-19 est régi par l'article 40 du Code du Travail. Les conventions collectives ont également des dispositions en cas de procédure de licenciement.

Au préalable, il est recommandé de respecter certaines conditions : s'il existe une quelconque solution pour redéployer le personnel au sein de l'entreprise ou dans des entités associées; de consulter les politiques, directives ou consignes du gouvernement dans le contexte actuel; des conventions collectives ou de la politique de l'entreprise, y compris en dialoguant avec le syndicat le cas échéant. Les employeurs doivent également consulter les organisations d'employeurs et d'entreprises pour se faire aider et conseiller, y compris pour exprimer leurs doléances et les soumettre au gouvernement.

► Que faire si les entreprises doivent fermer ?

Il faut le savoir, la législation, avec les lois sur l'état d'urgence ou la sécurité publique, les réglementations relatives à la prévention et au contrôle des maladies infectieuses, peut conférer au gouvernement une série de pouvoirs susceptibles d'affecter l'activité des entreprises, y compris les instructions de fermeture des lieux de travail ou de restriction de la liberté de circulation des personnes. Dans ces circonstances, enfreindre les instructions du gouvernement est considéré comme une infraction passible d'une amende ou d'emprisonnement.

Du fait de la crise du COVID-19, certaines entreprises ont dû fermer en application d'une instruction gouvernementale. Une entreprise peut aussi être

La Royale des jeux du Cameroun S.A. en abrégé RJC est une société citoyenne de droit camerounais ayant révolutionné le paysage des jeux au Cameroun à travers les offres transparentes et alléchantes de ses produits depuis juin 2010. Nos domaines d'activité sont principalement les Paris sportifs, la Loterie, L'ingénierie des jeux et la Course virtuelle.

Notre politique de proximité nous a permis de disposer d'un réseau dense de distributeurs avec plus de 3000 agents partenaires et 100 centres de jeux répartis sur l'ensemble du territoire national. La satisfaction de notre clientèle restant une philosophie permanente et palpable à la RJC, qui compte aujourd'hui plus de 600 collaborateurs.

Nous faisons tous les jours des milliers d'heureux gagnants à partir de 100F CFA seulement.



Pour faire partie de ces multiples millionnaires, rendez-vous tous simplement dans l'un de nos points de vente (kiosques ou points fixes) ou agences et placer vos paris sur les produit Premier Bet et Premier Bet Loto

- Parifoot
- Loto Super 4 Cagnotte
- Loto 5/90
- Loto Ghana
- Virtual Dog Racing
- Virtual Horse Racing
- Spin and Winc
- Color Keno
- Virtual Rapide Loto 5/90
- Virtual Football
- Live Betting

Vous pouvez aussi parier en ligne sur notre plate forme "www.premierbet.com"



PREMIER Bet
LOTO

SUPER 4 CAGNOTTE

LOTO
5/90

Suivez tous les jours à 20h25mn en direct sur Canal 2 international le tirage du Loto Super 4 Cagnotte

Royale des Jeux du Cameroun SA abbreviated as RJC is a Cameroonian corporate, socially responsible company which has revolutionized the landscape of games in Cameroon through the transparent and attractive offers of its products since June 2010. Our fields of activity are mainly sports betting, Lottery, Gaming industry and Virtual Racing.

Our proximity policy has allowed us to have a dense network of distributors with more than 3,000 partner agents and 100 Gaming Centers across the country. The satisfaction of customers remains a permanent and palpable philosophy at the RJC which now has more than 600 employees.

We make many thousands of lucky winners every day with 100Fcfa only.



To be part of these multiple millionaires, simply go to one of our points of sale (kiosks or fixed points) or agencies and place your bets on Premier Bet and Premier Bet Loto products.

- Parifoot
 - Loto Super 4 Cagnotte
 - Loto 5/90
 - Loto Ghana
 - Virtual Dog Racing
 - Virtual Horse Racing
 - Color Keno
 - Spin and Win
 - Virtual Rapid Loto 5/90
 - Virtual Football
 - Live Betting
- bet also in our web site "www.premierbet.com"



PREMIER Bet
LOTO

SUPER 4
CAGNOTTE

LOTO
5/90

Watch the draw of lotto Super 4 jackpot every day live at 8:25 pm on Canal 2 international



contrainte de fermer ses portes en raison d'un manque de stocks ou de clients, d'une pénurie de fournitures ou d'un problème d'accès aux partenaires commerciaux.

L'employeur peut-il mettre temporairement ses employés en chômage technique sans rémunération?

Certaines législations du travail ou conventions collectives peuvent comporter des dispositions donnant à l'employeur le droit de mettre ses employés en chômage technique sans rémunération pendant certaines périodes. Ce peut être le cas quand une entreprise est gravement affectée par les restrictions aux importations/exportations résultant du COVID-19, qu'il n'y a pas de travail disponible pour les employés, ou en raison de l'arrêt de l'activité pour une raison échappant au contrôle de l'employeur

S'ils ne sont pas effectués dans le strict respect des obligations légales ou des conventions collectives, les licenciements sont susceptibles d'être examinés de près voire contestés par les travailleurs ou les syndicats. Il est recommandé à l'employeur, avant de prendre toute décision de mise en chômage technique des travailleurs (sauf si elle résulte d'une directive gouvernementale), de consulter les travailleurs ou le syndicat (le cas échéant) pour voir si des dispositifs alternatifs peuvent être mis en œuvre, et d'en informer les autorités compétentes (si nécessaire) (cf L'Arrêté n° 001/CAB/MTPS du 14 février 1995 fixant les taux d'indemnisation pendant la période de suspension du contrat de travail pour cause de chômage technique. Le Décret n° 021/MTPS/SG/CJ du 26 mai 1993 fixant les modalités de licenciement pour motif économique.).

Il est important d'anticiper. L'employeur doit garder à l'esprit que l'activité va reprendre et qu'il aura besoin que ses employés qualifiés et formés reviennent. Il en va de l'intérêt de l'employeur de gérer les réductions d'effectifs et la mise en chômage technique de manière à conserver la confiance et la loyauté des travailleurs.

► Comment éviter les plaintes pour discrimination et protéger la vie privée des travailleurs ?

L'employeur doit réexaminer attentivement ses obligations en matière de sécurité et de santé vis-à-vis de ses employés et les prendre en considération. Cela doit être fait de manière à éviter que les pratiques puissent constituer une discrimination ou un harcèlement illicite à l'égard des travailleurs, ou des membres de leur famille, qui ont contracté le COVID-19. L'employeur devra répondre du comportement de ses employés qui discriminent ou harcèlent des travailleurs ou des membres de leur famille ayant contracté le COVID-19.

De manière générale, l'employeur ne doit pas divulguer les raisons pour lesquelles un travailleur est en congé ou travaille à distance, sauf pour les travailleurs qui ont besoin de cette information pour exercer leurs fonctions. Dans la mesure du possible, l'employeur doit informer les travailleurs qui ont été exposés à un fort risque de COVID-19 sur leur lieu de travail. Ce qui constitue un risque élevé dépend de la nature du travail et de la personne qui l'effectue et doit être déterminé en consultation avec du personnel médical qualifié.



Diffusez vos annonces publicitaires sur le site Internet du **GICAM** !

www.legicam.cm, c'est :

- 10.000 visiteurs par mois aux quatre coins du globe,
- Un espace publicitaire digital à la hauteur de vos attentes,
- Un puissant vecteur de communication pour votre entreprise.



Douala • Rue des Ministres, Bonanjo • B.P. 829 Douala

Tél. : 00237 233 42 31 41 / 233 42 6 99 / 696 43 21 93 • Fax : 00237 233 43 38 80

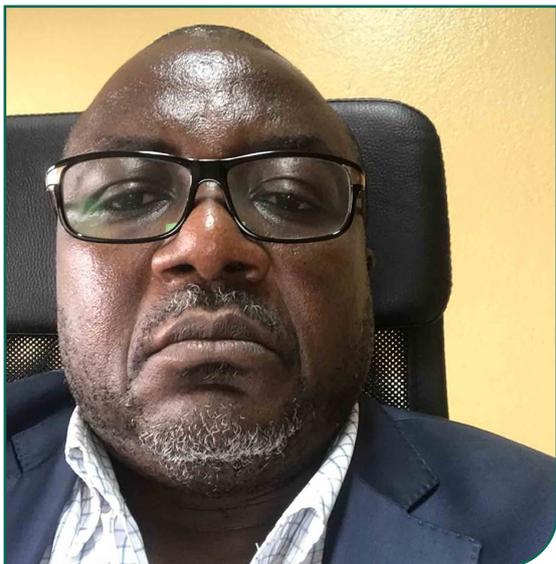
E-mail : gicam@legicam.cm • dsamou@legicam.cm • Site web : www.legicam.cm

PAROLE AUX ACTEURS

Propos recueillis par **Abraham Kuate & Nacisse Chassem**

Monsieur **Jean Pierre TAFE**, Directeur d'Exploitation INTEK SARL

UN ASSOULISSEMENT DES EXIGENCES FISCALES DE LA PART DU GOUVERNEMENT SERAIT UNE BOUFFÉE D'AIR FRAIS



Cette pandémie affecte-t-elle votre activité ? Si oui comment et dans quel compartiment de votre entreprise ?

INTEK est une entreprise spécialisée dans la fourniture de solutions et matériels informatiques et électriques créée en 1993 et unique de son secteur d'activités à être certifiée ISO 9001-2015. Elle est présente à Yaoundé, Douala et Kribi.

Cette pandémie affecte notre activité sur trois plans :

A l'importation. INTEK fait ses importations à 100% de l'union Européenne. Avec le confinement qui y sévit depuis plusieurs semaines il est devenu très difficile d'effectuer une importation. Même si le fret maritime est encore relativement opérationnel, le fret aérien est en arrêt complet à cause de la fermeture des frontières. Il n'est donc plus possible pour nous d'honorer les commandes urgentes de nos clients.

Sur la baisse des activités. Cette pandémie profondément perturbé le fonctionnement des entreprises qui constituent notre portefeuille client, la plupart sont soit en arrêt complet d'activités soit au régime minimal. Cet état de fait a causé une baisse drastique de notre chiffre d'affaire en mars et Avril ne s'annonce pas meilleur. Nous avons ainsi enregistré un ralentissement de l'ordre de 17% en mars.

Sur les paiements. Plusieurs de nos débiteurs ont des factures échues qu'ils ne payent pas. Plusieurs ont fermé leur service comptable, et pour ceux qui sont encore ouvert ils évoquent la pandémie pour ne pas tenir leurs engagements

Quelles sont les mesures que vous avez prises ou envisagé de prendre ?

Pour minimiser l'impact sur votre activité, en plus des recommandations gouvernementales, INTEK a pris les mesures suivantes : (i) Interdiction de se déplacer hors de sa ville de résidence pour tout le personnel, (ii) Suspension des réunions physiques, (iii) Mise à la disposition de tout le personnel de trois masque lavable chaque Lundi, (iv) Mise en congé du personnel non essentiel.

Par ailleurs, pour continuer à fonctionner, nous encourageons le télétravail, les échanges électroniques avec nos clients, la matérialisation de la distanciation sociale dans les points de vente et la réduction des ventes à terme.

Avez-vous pris des initiatives innovantes ou de réadaptation pour vos activités ?

En termes d'initiatives, nous avons doté le personnel essentiel de laptops et d'une connexion internet pour le télétravail. Nous avons implémenté un VPN (Virtual Private Network) reliant toutes les agences pour la continuité de service et doté la direction générale d'une solution complète de visio conférence pour les réunions à distance.

Quels coûts ces initiatives ou mesures de réadaptation ont-elles générés ?

Le coût de ces actions d'adaptation a généré une augmentation de près de 20% de notre budget de fonctionnement 2020.

Avez-vous des suggestions à faire ?

Pour accompagner les mesures prises par les entreprises et rendre efficaces le combat contre la pandémie, nous attendons que dans des conditions aussi difficiles l'état fasse un geste sur le plan fiscal tout au moins en adoptant un pause fiscale sur une période bien déterminée, ou tout autre accompagnement pour éviter des banqueroutes en cacade.

Monsieur Joël SIKAM, Directeur Général FISCO SARL

COVID-19, UN REVERS POSITIF POUR NOTRE ACTIVITÉ



Cette pandémie affecte-t-elle votre activité ? Si oui comment et dans quel compartiment de votre entreprise ?

FISCO SARL est une entreprise de droit camerounaise spécialisée dans la production et la transformation des produits chimiques à usage domestique, industriel. Elle opère ainsi dans le secteur de la santé et de l'hygiène en général et commercialise ses produits sous le label SIMAD et SIMPHARMA.

Nous pouvons noter avec un zeste de satisfaction que la pandémie du COVID-19 a été pour nous une opportunité de diversifier et de croître nos activités de manière générale. En effet, nos unités ont presque triplé leur production avec la mise sur le marché des produits utilisés précisément dans la gestion du Covid. Il s'agit du gel hydro-alcoolique SIMAD. Toutefois, nous ne sommes pas à notre capacité optimum de production, quoiqu'étant passé à 40% des capacités installées.

Quelles sont les mesures que vous avez prises ou envisagez de prendre pour adapter votre production ?

L'impact sur votre activité ne se fait pas sentir, si oui positivement en termes de productivité accrue de notre personnel, car ils sont sollicités à leurs pleines capacités. Donc nous sommes restés opérationnels et avons gardé tout notre personnel. Par ailleurs, nos produits étant en première ligne utilisés par la population en termes d'hygiène, nous faisons le maximum pour soutenir au mieux les populations dans la lutte sanitaire qui nous terrasse. Ainsi nous essayons de motiver au mieux nos équipes et nos différents relais de distributions des produits.

Avez-vous pris des initiatives innovantes ou de réadaptation pour vos activités ? si oui ces mesures ont-elles généré de coûts supplémentaires ?

Un accent a été mis sur le département recherche-développement et anticipé sur notre plan d'investissement et d'extension prévu pour la fin d'année. Nous avons ainsi développé de nouveaux produits plus adaptés pour mieux répondre aux besoins de prévention contre le covid-19, notamment les désinfectants aérosols et multi-usage qui sont aux normes de l'OMS.

Notre jeune équipe de chercheurs se sont aussi mis à l'écoute et aux retours de nos partenaires et consommateurs sur leurs nouveaux besoins. De ce fait, nous avons aussi développé de nouvelles gammes des produits existant, en mettant sur le marché des formats de gel de 0,5L, 1L 2L et 5 litres, contrairement aux anciens formats de 100 et 300 ml.

Avez-vous des attentes particulières ?

Nous formulons nos attentes de manière spécifique Vis-à-vis du GICAM, notamment la nécessité d'encourager des actions sociales fortes et de groupe de tous les membres à travers les quartiers sensibles, les hôpitaux et les centres médicaux.

Il faut aussi mobiliser et mettre tout le secteur privé à contribution à travers des actions concertées ou des initiatives allant directement vers les bénéficiaires. Car c'est vraiment dommage de voir les actions isolées de certains opérateurs économiques, car la préoccupation est celle de savoir si ces dons contribueront de manière efficace à soulager les souffrances des populations et/ou du personnel de santé. Nous militons vers des actions coordonnées des opérateurs économiques et directes vers les bénéficiaires.

Rencontrez-vous des difficultés particulières ?

Notre difficulté première demeure l'augmentation des coûts des matières premières que nous prenons localement, inflation qui a grimpé jusqu'à 300% pour certains, mais aussi la pénurie des ces intrants et des difficultés d'importation.

Monsieur Kevin GUEMTO, DGA BUETEC BRODERIE SARL

NOUS ATTENDONS PLUS DES POUVOIRS PUBLICS



Cette pandémie affecte-t-elle votre activité ? Si oui comment et dans quel compartiment de votre entreprise ?

Oui, elle affecte notre activité dans la mesure où la

production de notre unité de coupe et de confection a été réorientée vers les cache-nez. En raison de l'actualité liée à la pandémie qui sévit au Cameroun. Ce qui nous oblige à rejeter toutes les autres commandes qui se font d'ailleurs rares, car elles ne pourraient pas être satisfaites, notamment en raison du manque de matière première.

Quelles sont les mesures que vous avez prises ou envisagez de prendre ?

Nous respectons toute les mesures d'hygiène qui ont été édictées par les pouvoirs publics, à savoir, se laver les mains avec de l'eau et du savon, utilisation de la solution hydroalcoolique, port obligatoire du cache-nez, boire de l'eau régulièrement le long de la journée. Par ailleurs, nous concentrons notre activité à la fabrication des cache-nez.

Avez-vous des suggestions à faire ?

En guise de suggestion pour accompagner les mesures prises par les pouvoirs publics, nous recommandons que les pouvoirs publics orientent des ressources conséquentes à la fabrication des cache-nez en accompagnant les PME comme la notre, surtout en passant des commandes en grande quantité pour la population.

Avez-vous des attentes particulières ?

Vis-à-vis des pouvoirs publics, nous formulons des attentes dans le sens de l'accélération des paiements des factures au comptant à la livraison.

Vis-à-vis du GICAM, nous formulons le vœu de voir des actions et initiatives comme les notre être médiatisées et accompagnées par le plaidoyer auprès des pouvoirs publics. Le groupement pourrait également plaider pour non seulement le raccourcissement des délais de paiements, mais surtout aux paiements des factures à la livraison.

Monsieur Philippe NOUBISSI TAGNE, Directeur Général DOVV

EN PLUS DES MESURES BARRIÈRES, IL FAUT QUE LE GOUVERNEMENT SE PRONONCE SUR DES MESURES ÉCONOMIQUES



Dans la première quinzaine du mois de mars, le Gouvernement a pris des mesures pour limiter la propagation du COVID-19. Quels sont les effets directs de ces mesures sur l'activité de votre entreprise et de manière globale sur le secteur du commerce et de la distribution ?

Dans le domaine du commerce et de la distribution, l'impact dépend des secteurs d'activités. Par exemple, dans le secteur des denrées alimentaires de première nécessité, comme le riz, l'eau, et les pâtes alimentaires, on observe une légère amélioration. En revanche, le secteur des alcools est totalement à l'arrêt. Globalement, on observe une stabilité dans un certain nombre de secteurs notamment ceux qui opéraient jusqu'à 18 heures. Par contre, on observe une baisse dans d'autres secteurs notamment ceux qui allaient jusqu'à 20-23 heures et doivent fermer aujourd'hui à 18 heures. Ils perdent le tiers du temps qui leur était imparti pour réaliser leur objectif. Et même pour ceux qui restent jusqu'à 20-23 heures, il n'y a plus personnes dehors à ces heures et forcément cela a un impact négatif sur leurs activités. Par ailleurs, avec les mesures prises par les pouvoirs publics pour limiter la propagation du COVID-19, nous devons investir plus pour faire ce qu'on avait l'habitude de faire par le passé en investissant moins. Donc, globalement, on enregistre une régression.

A votre niveau, quelles sont les mesures d'adaptation qui ont été prises en interne pour faire face à cette pandémie ?

Vous avez certainement réalisé en parcourant les rayons de notre supermarché que tout le monde a un cache-nez et cela depuis très longtemps, vous avez vu que partout il y a des bonbonnes d'eau pour se laver les mains, vous avez suivi que nous faisons des communications permanentes pour attirer l'attention des uns et des autres sur la réalité de cette pandémie et qu'il faut faire attention. Nous ne lésinons sur aucun moyen pour informer ceux qui font dans la même activité que nous sur la dangerosité de cette pandémie.

Dans le contexte actuel des mesures gouvernementales, combien de temps votre entreprise peut-elle tenir? Et quelle pourrait être les conséquences sur votre chiffre d'affaires et sur les emplois ?

Il est difficile de dire qu'une entreprise de notre secteur d'activité au Cameroun, créée par des camerounais, a de la trésorerie pour supporter quoi que ce soit. Nous vivons presque au jour le jour comme la majorité des camerounais. On n'a vraiment pas de trésorerie. On « jongle » au quotidien. Dès qu'il y aura une rupture de n'importe quoi, nous subissons dès le lendemain. Si on dit qu'il n'y a pas de farine au port, nous n'aurons pas de pain parce que nous n'avons pas les moyens de stocker la farine pour 06 mois. Notre secteur est l'enfant pauvre de la finance. Très peu de banque comprennent notre métier. Personne ne nous apporte le moindre soutien.

Aucun !

D'ailleurs, nous avons reçu une lettre du Ministère des Finances nous annonçant qu'il faille que nous contribuions beaucoup plus ce mois. Je ne sais sur quelle base il le demande. Nous n'avons jamais discuté. On ne nous a jamais demandé nos problèmes. Donc, s'il y a le moindre problème nous le subissons immédiatement et cela se traduira par l'arrêt de l'activité avec des conséquences négatives sur les emplois. Par exemple, en ce qui nous concerne en particulier, nous avons déjà garé la moitié de notre logistique juste parce qu'il n'y a plus rien à transporter entre Douala et Yaoundé. Dans le secteur de la boisson, nous commençons à sentir une réelle lourdeur. Si ça continue, on sera obligé d'arrêter cette activité pour sauver le reste. Si nous ne sommes plus approvisionnés en blé nous ne produisons plus de pain. Nous n'avons pas les moyens d'avoir la farine pour trois mois. Nous ne sommes pas capables de financer la farine de blé même pour un mois. Il en est de même du riz. Par ailleurs, avant cette pandémie du COVID-19, nous avions de gros problèmes au port notamment les engorgements, et les problèmes de devises. Si nos stocks actuels s'épuisent, tout peut s'arrêter.

Quels sont vos attentes vis-à-vis du GICAM pour accompagner votre entreprise et votre secteur d'activité face à cette crise ?

On observe que depuis un certain temps, le GICAM se bat. Cependant, le GICAM parle globalement sans que les corps de métier ne donnent leur point de vue. Depuis plus de deux ans, c'est la première interview qu'on a. On aurait souhaité que le GICAM nous appelle pour nous demander ce qu'on fait des supermarchés. Nous avons beaucoup de problèmes dans le secteur de la grande distribution. Nous pensons qu'on

résoudrait plusieurs problèmes si ceux de la grande distribution étaient résolus. Nous sommes concernés par plusieurs secteurs : transport, finance, sécurité, production, qualité, etc. Discutez sans le secteur de la

grande distribution est une erreur. Il faut intégrer le secteur de la grande distribution dans tous les débats du GICAM. Je suis disposé à prendre part à tous les débats qui portent.

Monsieur Pierre MELI, Directeur Général ECTA BTP

L'URGENCE EST AU DIALOGUE PUBLIC-PRIVÉ



Dans la première quinzaine du mois de mars, le Gouvernement a pris des mesures pour limiter la propagation du COVID-19. Quels sont les effets directs de ces mesures sur l'activité de votre entreprise et de manière globale sur le secteur du commerce et de la distribution ?

Je dois d'abord vous remercier d'avoir pensé à nous pour répondre au nom des bureaux d'études de BTP de notre pays. Je dois commencer par saluer les mesures prises par notre Gouvernement. Ces mesures sont appliquées chez nous. Vous avez vu à l'entrée qu'il y a une petite borne fontaine pour se laver les mains. Nous y avons également placé un gel hydro alcoolique pour se nettoyer les mains, et un thermo laser pour prendre la température. Il est interdit d'entrer dans nos bureaux sans masque. Nous essayons de tout faire pour respecter la distanciation sociale d'un mètre au moins entre le personnel. Nous avons installé les interphones et intranet dans les bureaux et nous exigeons que les employés s'en servent afin de limiter les contacts. Nous n'avons pas eu notre réunion mensuelle du personnel du mois d'avril parce qu'en la tenant on va à l'encontre d'une prescription Gouvernementale qui limite le nombre de personnes dans une salle. Nous poursuivons le travail, le Gouvernement n'ayant pas encore demandé le confinement total. Ces mesures sont salutaires.

Cependant, elles ont un impact considérable sur notre activité. Les réunions de chantier qui regroupaient beaucoup de personnes se tiennent difficilement maintenant. Nous expérimentons encore les vidéoconférences dans les chantiers. Nous avons les projets qui se tiennent à cheval sur deux pays. Comme les Etats ont fermé les frontières, nous avons des difficultés à réaliser ces types de projets. Nous sommes obligés d'arrêter pour attendre que les frontières s'ouvrent afin que l'activité se poursuive. Par ailleurs, l'Etat avait déjà des difficultés à nous payer avec les tensions dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, la guerre contre Boko Haram, et les tensions dans la région de l'Est à la frontière avec la RCA. En plus, avec la chute du coût du baril de pétrole brut sur le marché mondial, nous nous attendons à des lendemains très difficiles. Nous ne savons pas ce qui nous adviendrait si cette pandémie

aurait pendant longtemps. Tout ceci créé une psychose terrible en plus du fait que lorsque vous arrivez dans un bureau vous ne savez pas si votre collègue va vous contaminer ou le partenaire qui vient de l'extérieur en dépit du masque que vous portez. Le rendement de notre travail est à la baisse. Nous attendons encore évaluer les effets dans le temps.

Dans le contexte actuel des mesures gouvernementales, combien de temps votre entreprise peut-elle tenir? Et quelle pourrait être les conséquences sur votre chiffre d'affaires et sur les emplois ?

J'ai des difficultés à vous répondre. Avant le début de la pandémie, notre trésorerie était déjà tendue. Tendue parce que l'Etat qui est notre principal client a des difficultés à nous payer. Maintenant, avec l'apparition de cette pandémie, nous ne savons pas ce qui va se passer. Nous sommes dans l'impossibilité de vous dire qu'on va tenir tel nombre de mois. Nous avons plusieurs projets dans notre portefeuille et pour lesquels si nous devons respecter le cahier de charge, nous devons sortir beaucoup d'argent. Dans le contexte actuel, si nous devons faire tous ces projets à la fois sans aucun paiement, nous ne tiendrons pas deux mois. C'est pourquoi, nous tendons la main à notre principal client qui est l'Etat afin que les prestations que nous avons déjà réalisées soient payées. Avec la pandémie, plusieurs de nos chantiers vont accuser un retard. Par exemple, quand nous allons faire les études d'impact environnemental et qu'il faut réunir plus de 100 personnes pour la sensibilisation, vous comprenez que cela n'est plus possible dans le contexte actuel au risque qu'un éventuel malade contamine tout une population. Parallèlement, on nous oblige à payer les impôts et la CNPS à date.

Quels sont vos attentes vis-à-vis du GICAM pour accompagner votre entreprise et votre secteur d'activité face à cette crise ?

Nous attendons que le GICAM dialogue avec le Gouvernement sur le paiement de nos décomptes des prestations déjà réalisées, et sur l'application de certaines mesures qui existent déjà notamment sur l'acompte sur l'impôt sur le revenu. Nous attendons que l'Etat fasse assouplir les conditions d'octroi des crédits dans les banques pour mieux accompagner les PME pendant cette période difficile. Nous attendons que le GICAM discute avec l'Etat sur les délais de paiement qui sont trop longs. Nous avons des décomptes qui ont fait plus de cinq ans sans être payés et pourtant nous avons déclaré à l'administration fiscale. Nous avons des décomptes qui sont perdus dans certaines administrations. Vous imaginez une PME qui fait une série de décomptes qui font des centaines de millions et qu'au bout de deux ans, on ne soit pas en mesure de repérer ces décomptes ! Nous voulons que le GICAM discute avec l'Etat des remboursements des crédits de TVA qui ne sont pas automatiques. Nous voulons que le GICAM porte tous ces problèmes auprès de l'administration.

Monsieur André TUETE KWAM, Directeur Général NPS Industries SARL

ADOPTER DES STRATÉGIES INCLUSIVES ET CONCERTÉES



Cette pandémie affecte-t-elle votre activité ? Si oui comment et dans quel compartiment de votre entreprise ?

NPS est une PE camerounaise spécialisée dans la production des plaques sécurisées CEMAC.

La pandémie du Covid-19 qui sévit actuellement au Cameroun impacte notre activité sur plusieurs aspects. En interne, nous notons une baisse de la productivité du personnel du fait de la psychose d'une éventuelle contamination. Nous avons aussi procédé à un réaménagement et une réduction des heures de travail, en vue de permettre au personnel d'être au maximum confiné à domicile. Ce qui a pour implication directe une forte baisse du niveau des ventes et de la production, du fait d'un comportement très prudent des ménages qui semblent donner la priorité aux achats de sécurité, redoutant les effets d'un éventuel confinement général de la population.

Suite à la fermeture des frontières du Cameroun, il n'y pas d'importation de véhicule, donc baisse du niveau de nos activités. Par ailleurs, nous avons de graves difficultés d'approvisionnement en intrants et autres pièces détachées, du fait de la forte restriction du trafic international et inter urbain qu'impose cette pandémie. Pour ce qui est des charges nous enregistrons une augmentation substantielle et imprévue du fait de l'achat et de la distribution au personnel des masques et autres gels hydro alcooliques pour leur protection.

Quelles sont les mesures que vous avez prises ou envisagé de prendre :

- Pour minimiser l'impact sur votre activité

Nous effectuons au moins une séance de sensibilisation interactive de l'ensemble de notre personnel par semaine, avec échanges des informations sur les attitudes à adopter et à communiquer autour de soi, pour se mettre à l'abri d'une éventuelle contamination au Covid-19.

Nous veillons aussi à la mise à disposition des masques et du nécessaire pour se désinfecter les mains, à l'affichage exigeant à tout visiteur le port d'un masque et la désinfection

des mains avant l'accès à notre entreprise.

- Continuer à fonctionner

En plus des mesures qui précèdent, chacun de nos personnels est invité à soumettre à l'entreprise, tout éventuel problème de santé, pour une prise en charge immédiate. Aussi, notre stratégie Entreprise actuelle de lutte contre cette pandémie et celles éventuellement à venir, sont en droite ligne des prescriptions de l'Etat en la matière. Aussi évoluera-t-elle en fonction des dispositions officielles nouvelles en la matière.

Avez-vous des suggestions à faire ?

Face à l'évolution très inquiétante de la pandémie au Cameroun, et l'attitude de la très grande majorité des camerounais, nous préconisons un confinement général immédiat des populations des régions les plus touchées nous semble opportun, et ce, avec des mesures sociales d'accompagnement, en plus des récentes recommandations du GICAM à l'Etat du Cameroun.

Pour rendre efficaces ces mesures, il ya la nécessité d'engager des concertations sans exclusion aucune entre le corps social au travers de ses représentants et l'Etat du Cameroun, aux fins de la création d'une synergie nationale sans précédent, pour une définition concertée des stratégies à adopter pour préserver au maximum les vies de camerounais et atténuer ainsi l'impact de cette pandémie sur l'économie nationale en général et sur les entreprises camerounaises en particulier.

Avez-vous des attentes particulières ?

- Vis-à-vis des pouvoirs publics

Il faut rapidement engager des concertations sans délais entre tous les corps sociaux et le gouvernement afin de créer une synergie dans l'adoption de stratégies inclusives secteur par secteur.

Aussi, afin de préserver les entreprises camerounaises des effets de cette double crise à la fois sanitaire et économique, il faudrait implémenter en urgente des recommandations récentes du GICAM.

- Vis-à-vis du GICAM

Au travers d'un lobbying soutenu et intelligent, les instances dirigeantes de ce corps social doivent user de tous les canaux républicains et conventionnels, pour en appeler l'Etat à une gestion stratégique concertée de la crise, ainsi que l'examen des propositions faites afin de discuter de leur implémentation.



Centre de Développement de la PME
CDPME

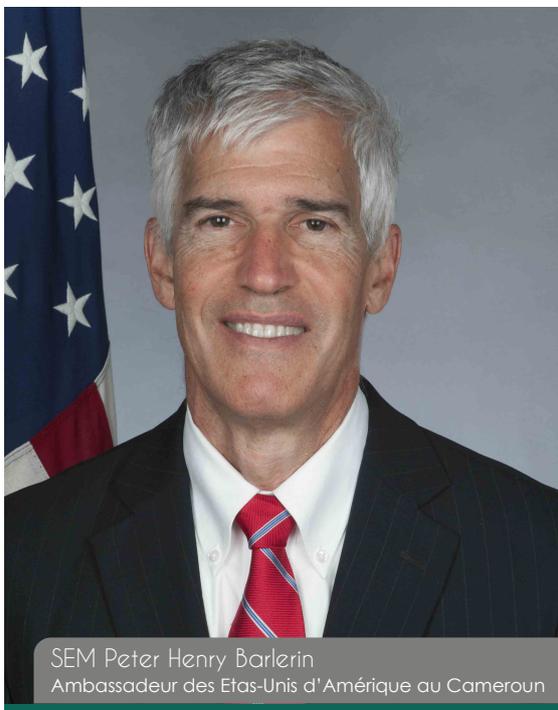
NOTRE AMBITION : DEVENIR LE CENTRE DE REFERENCE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE LA PME CAMEROUNAISE



Interview : SEM Peter Henry Barlerin

UN ENVIRONNEMENT SOLIDE ET STABLE EST NÉCESSAIRE ET REQUIERT UNE FISCALITÉ NON PRÉDATRICE

■ Propos recueillis par Vincent Kouété et Nadine Blanche Mbochi



SEM Peter Henry Barlerin
Ambassadeur des États-Unis d'Amérique au Cameroun

Diplomate de carrière, SEM Peter Henry Barlerin est l'Ambassadeur des États-Unis au Cameroun depuis l'année 2017.

Avant cette nomination, il a été tour à tour Haut fonctionnaire du Bureau des affaires africaines, où il était en charge de la politique et des opérations de neuf bureaux nationaux, ainsi que de 51 ambassades et consulats. Il a également été Directeur du Bureau des affaires économiques et régionales, couvrant l'Afrique subsaharienne pour les questions liées à l'économie, l'énergie, l'environnement, la démocratie, la gouvernance, les affaires multilatérales, et la planification budgétaire et stratégique.

Cet entretien met en évidence les avancées, les enjeux et les défis des relations économiques et commerciales entre le Cameroun et les États-Unis d'Amérique; relations qui n'ont jusqu'ici pas été à la hauteur du potentiel d'échanges entre les deux pays.

Quelle est votre appréciation de la dynamique des relations économiques entre les États-Unis d'Amérique et le Cameroun ces dernières années ?

Les relations sont solides mais les possibilités de les étendre sont nombreuses. Les entreprises américaines manifestent régulièrement leur intérêt pour le marché camerounais. Ces entreprises ne cherchent pas seulement à vendre plus ici, bien que ce soit un objectif souhaitable ; ils cherchent à investir et à construire au Cameroun. En général, ces entreprises sont dirigées par des Américains d'origine camerounaise qui veulent

aider leur pays natal avec le dynamisme et l'esprit de leur pays d'adoption. Si le gouvernement, en collaboration avec des groupes d'entreprises privées comme la Chambre de commerce américaine – AmCham – et le GICAM, sans oublier la société civile, améliore le climat des affaires pour promouvoir la croissance, les investisseurs américains sont prêts à venir ici en plus grand nombre.

Un bon exemple de ce à quoi pourrait ressembler l'avenir est le récent accord entre Camrail et General Electric, dit GE. CAMRAIL a acheté neuf locomotives chez GE, mais GE ne s'est pas seulement contenté de vendre les locomotives ; l'entreprise va former des Camerounais sur l'exploitation et l'entretien de l'équipement. Des ingénieurs camerounais se sont déjà rendus aux États-Unis pour apprendre comment tirer le meilleur parti de cet investissement. Ils ont rencontré d'autres ingénieurs américains et noué des contacts. Ces locomotives vont contribuer à propulser l'économie camerounaise.

Cependant les choses auraient pu aller plus vite. Ce projet a duré près de trois ans. Non pas parce qu'il a fallu beaucoup de temps pour construire les moteurs, mais à cause des retards dans l'obtention des diverses approbations et paiements du gouvernement. GE était prêt à expédier les trains au début de 2018, mais les dernières locomotives ne sont arrivées qu'en janvier 2020. Nous comprenons qu'il y a de multiples priorités et j'ai été heureux de travailler particulièrement avec le Ministre des Transports et le Ministre des Finances en vue de trouver un moyen d'avancer, au profit de nombreux Camerounais.

Sur le plan économique, quelles sont les orientations de la diplomatie américaine vis-à-vis du Cameroun. Lors de son séjour au Cameroun en mars de l'année dernière, le sous-secrétaire d'État aux Affaires africaines, Tibor Nagy, a déclaré à plusieurs reprises que notre priorité absolue est le renforcement des échanges et des liens commerciaux entre les États-Unis et l'Afrique par la mise en place des conditions de concurrence équitables. Nous restons attachés à cet objectif car nous pensons que lorsque les entreprises et pays africains ont des relations commerciales avec des entreprises américaines, il en résulte des partenariats mutuellement avantageux. Les entreprises américaines recrutent des employés locaux, forment des cadres intermédiaires et supérieurs, et transfèrent des connaissances. Elles ne se limitent pas seulement à la vente des produits mais offrent un pack complet tout en construisant des relations à long terme.

Nous pensons que ce type de relations commerciales est mieux pour le Cameroun et les États-Unis. C'est pourquoi nous travaillons avec ardeur pour aider les entreprises américaines qui souhaitent faire du commerce et investir au Cameroun. Nous utilisons les nombreux outils que le gouvernement américain a créés pour stimuler ce type de commerce et d'investissement.

La nouvelle Société américaine de financement du développement international (DFC), qui a officiellement commencé ses opérations le 2 janvier, investit dans des secteurs qui réduiront la pauvreté, notamment l'énergie, la santé, les infrastructures essentielles,

et la technologie. La DFC propose une large gamme de produits, y compris le financement par actions, le financement par emprunt, l'assurance contre les risques politiques et le développement technique. Cette institution gouvernementale finance des petites entreprises et des femmes entrepreneures. Les investissements sont respectueux des normes, de l'environnement, des droits de l'homme et des droits des travailleurs. La DFC dispose de 60 milliards de dollars et est prêt à fournir au Cameroun des alternatives financièrement solides. Une des choses formidables est que, contrairement à son prédécesseur, l'Overseas Private Investment Corporation, la DFC est autorisée à travailler sur des projets d'investissement dont la majorité du financement provient d'autres partenaires du Cameroun tels que la France ou le Canada.

La Banque américaine d'export-import (EXIM Bank) fournit un financement aux exportateurs américains pour faciliter le commerce et a financé plusieurs transactions au Cameroun. Plusieurs sont en plein essor et la banque est impatiente d'en faire plus. L'Agence américaine pour le commerce et le développement (USTDA) aide les entreprises américaines à saisir des opportunités de projets d'infrastructure à l'étranger, apportant au monde l'expertise et la qualité de travail des États-Unis en matière de conception et de technologie. La banque a financé plusieurs études de faisabilité pour des projets au Cameroun. Power Africa, une initiative américaine plus récente, vise à améliorer la capacité technique du marché de l'électricité.

Mais, encore une fois, tous ces outils nécessitent que le gouvernement camerounais travaille avec nous, de façon à ne pas avoir peur de laisser des entreprises américaines légitimes venir ici et gagner de l'argent. Ces institutions sont de plus en plus sollicitées en Afrique et dans le monde. Si un accord peut être conclu plus rapidement et avec moins d'obstacles administratifs en Zambie ou en Ouzbékistan, alors ces institutions vont préférer travailler avec ces pays au lieu du Cameroun. Les institutions d'investissement américaines doivent avoir des partenaires engagés et capables d'accroître le commerce et l'investissement entre nos deux pays.

Alors que les Etats-Unis développent de nombreux programmes en faveur de la société civile, le rapprochement de l'ambassade avec les organisations du secteur privé reste très timide. Pourquoi ?

Tout d'abord, le gouvernement des États-Unis met beaucoup d'accent sur l'amélioration de la santé des Camerounais, et travaille généralement dans cette optique avec la société civile. Les jeunes Camerounais en bonne santé sont capables d'étudier et d'acquérir les compétences dont ils ont besoin pour devenir des adultes productifs. Les adultes camerounais en bonne santé peuvent contribuer à l'avenir de leur pays. Le Plan d'urgence du Président américain pour la lutte contre le sida (PEPFAR) a sauvé plus de 16 millions de vies dans le monde depuis sa mise en place. A la suite de la décision audacieuse du ministre camerounais de la Santé publique d'éliminer les frais d'utilisation des services liés au VIH / sida, le gouvernement des États-Unis a accepté de tripler le budget du programme PEPFAR cette année et, ensemble, nous espérons parvenir à contrôler l'épidémie dans ce pays d'ici fin 2021. Ceci bénéficiera directement au secteur privé camerounais.

En plus de l'accent mis sur la santé, nous avons un éventail de programmes pour le secteur privé. A l'ambassade nous avons une excellente équipe

engagée d'Américains et de Camerounais qui aide les entreprises américaines à découvrir le Cameroun et conduisent les délégations commerciales camerounaises en voyage d'affaires aux États-Unis. La Banque mondiale et d'autres acteurs ont identifié le climat d'affaires au Cameroun comme un frein à la croissance, et pour répondre à cela nos programmes visent à l'améliorer.

Votre entreprise souhaite-elle réaliser un projet au Cameroun avec un partenaire américain ? La Banque américaine de l'import-export et les plus de 100 centres d'aide à l'exportation du Département du commerce des États-Unis peuvent vous aider. Si vous avez besoin d'investissements externes pour faire croître votre entreprise, la DFC peut vous aider. Les entreprises camerounaises doivent se rendre compte qu'elles sont en concurrence avec le monde entier et doivent être proactives et stratégiques pour pouvoir les rattraper. Ces entreprises ne doivent pas attendre que les institutions américaines prennent l'initiative.

Dans tous les pays, une partie de la solution réside dans la jeunesse, et cela est encore plus vrai au Cameroun où l'âge médian de la population est de 18 ans. Le programme Mandela Washington Fellowship de l'Initiative pour les jeunes leaders africains (YALI) a une composante pour les jeunes entrepreneurs camerounais. Près de 20 Camerounais participent chaque année au programme YALI, et nous soutenons les participants avec de petites subventions après leur retour pour nous assurer qu'ils partagent ce qu'ils ont appris en formant ou en encadrant les autres. Ces jeunes sont incroyables et une fierté pour le Cameroun !

De plus, nous entretenons d'excellentes relations avec la Chambre de commerce américaine (AmCham) de Douala, qui représente des dizaines de sociétés américaines opérant au Cameroun. Nous travaillons avec AmCham pour aider à résoudre les problèmes relatifs au climat des affaires et pour aider les entreprises américaines qui ont des difficultés au Cameroun.

Au bout du compte, nous ne pouvons pas forcer les entreprises américaines à venir investir au Cameroun. Elles sont là pour gagner de l'argent et elles constatent qu'elles peuvent gagner plus d'argent ailleurs, elles s'en iront. C'est pourquoi il est capital de créer un environnement solide et stable pour les entreprises, qui puisse permettre de faire respecter les contrats et de se prémunir contre une fiscalité prédatrice. Nous pensons que le Cameroun est prometteur et a un potentiel.

Quel regard portez-vous sur l'organisation du secteur privé au Cameroun ? Auriez-vous des conseils spécifiques pour les organisations patronales au regard de l'expérience américaine ?

La plus grande ressource du Cameroun est son capital humain. Au cours de mes deux années au Cameroun, j'ai été maintes fois marqué par l'ingéniosité, la créativité et la persévérance des Camerounais ordinaires. Cependant, lorsque je parle de nouveaux employés de l'ambassade, ils s'expriment souvent sur leur choc culturel notamment sur la différence entre l'environnement de travail camerounais typique et le style américain. Le style américain s'efforce d'encourager les employés à être proactifs, à laisser libre cours à la créativité, à faire des remarques et à accepter les divergences de points de vue de leurs subordonnés. Le style américain exige que les employés se sentent valorisés afin qu'ils soient

plus productifs et attachés au succès de l'organisation. Les organisations patronales pourraient identifier des moyens de donner plus de responsabilité aux employés - en particulier les jeunes et les femmes - de manière pertinente et appropriée au contexte local.

Au-delà de cela, la meilleure façon pour le Cameroun d'assurer sa croissance et de créer des emplois est de donner aux entrepreneurs la chance de réaliser leurs rêves. Que font les organisations patronales d'entreprises privées pour amener leur gouvernement à faire davantage pour encourager l'entreprenariat privé ? Si les règles du jeu sont équitables et que le gouvernement protège les droits fondamentaux des personnes relatifs à la liberté d'entreprise conformément à la loi, l'économie camerounaise réalisera tout son potentiel.

Travailler avec des entreprises américaines est un excellent moyen de découvrir les modèles américains qui pourraient bénéficier à vos employés et à vos résultats. Vous devenez une entreprise de classe mondiale en travaillant avec des entreprises de classe mondiale, et les États-Unis ont de nombreuses entreprises qui sont tentées par le marché camerounais. Certes, ce pays a sa propre culture, mais les entreprises locales peuvent se mettre dans une position plus forte en collaborant avec des entreprises américaines et en adaptant leurs techniques à cet environnement.

Quel regard portez-vous sur l'avenir économique de la CEMAC et de l'Afrique en général ?

L'ONU estime que la population africaine sera deux

fois plus importante en 2050 qu'elle ne l'est actuellement, atteignant une population de 2,5 milliards d'habitants. C'est un énorme défi pour les pays africains d'assurer la croissance de leur économie et d'améliorer les moyens de subsistance de leurs citoyens. Les gens vont avoir besoin de bons emplois ; et les gouvernements devront adopter des politiques qui créent ces emplois. Le secteur privé est une source de dynamisme dans tous les pays, y compris au Cameroun où ce dynamisme potentiel reste encore à grand majorité non exploité.

L'économie de l'Afrique connaîtra sans aucun doute une puissante renaissance. Le continent est fortement prometteur. La position géographique du Cameroun entre l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale offre une position avantageuse pour mener cette croissance économique. Le Cameroun est riche en ressources naturelles (en particulier, comme je l'ai déjà dit, en ressources humaines) et peut jouer un rôle central pour propulser la sous-région et l'ensemble du continent vers cette renaissance.

L'adoption récente de la Zone de libre-échange continentale africaine est une première étape formidable. Même s'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir, il est clair qu'un tel accord aura un impact énorme sur le commerce et les investissements dans tout le continent. Plusieurs pays de la CEMAC ont déjà ratifié l'accord et nous espérons que le Cameroun rejoindra bientôt cette liste.

NDLR: Le Cameroun a ratifié l'Accord le 31 octobre 2019 après promulgation de la loi autorisant cette ratification le 19 juillet 2019

NOUVEAU

la pasta
First

LE BRIN FIN
La Qualité en Mieux



MCCANN

la pasta

LA QUALITÉ EN MIEUX

PANZANI CAMEROUN B.P.: 848 Douala Customer care : Lapastacare@cadyst-invest.com.
Tél. : (+237) 658 08 18 58 / 658 08 28 30



LA MOROSITÉ DU CLIMAT DES AFFAIRES SE CONFIRME, ALIMENTÉE PAR LES DIFFICULTÉS FISCALES

Ce document intitulé Tableau de Bord Trimestriel de l'Economie publié par le GICAM, présente la tonalité des activités économiques au 3^{ème} trimestre 2019, reflétée par les opinions exprimées par les chefs d'entreprises sur l'évolution de l'activité dans leurs entreprises respectives.

Il présente aussi une vue des anticipations de ces derniers sur le 4^{ème} trimestre 2019. Les indicateurs de mesure choisis dans le cadre de ce tableau de bord sont de deux ordres :

- la tendance de l'activité au cours de la période sous revue (3^{ème} trimestre) et de celle du trimestre suivant,

- une évaluation de l'environnement interne et externe de l'entreprise.

Aussi, les chefs d'entreprises ont aussi été invités à se prononcer sur d'autres indicateurs à caractère transversal et à exprimer leurs attentes spécifiques ainsi que des propositions d'amélioration. L'analyse qui est faite de ces données consiste à procéder à des comparaisons avec les tendances observées au cours du trimestre précédent et pendant le même trimestre de l'année n-1.

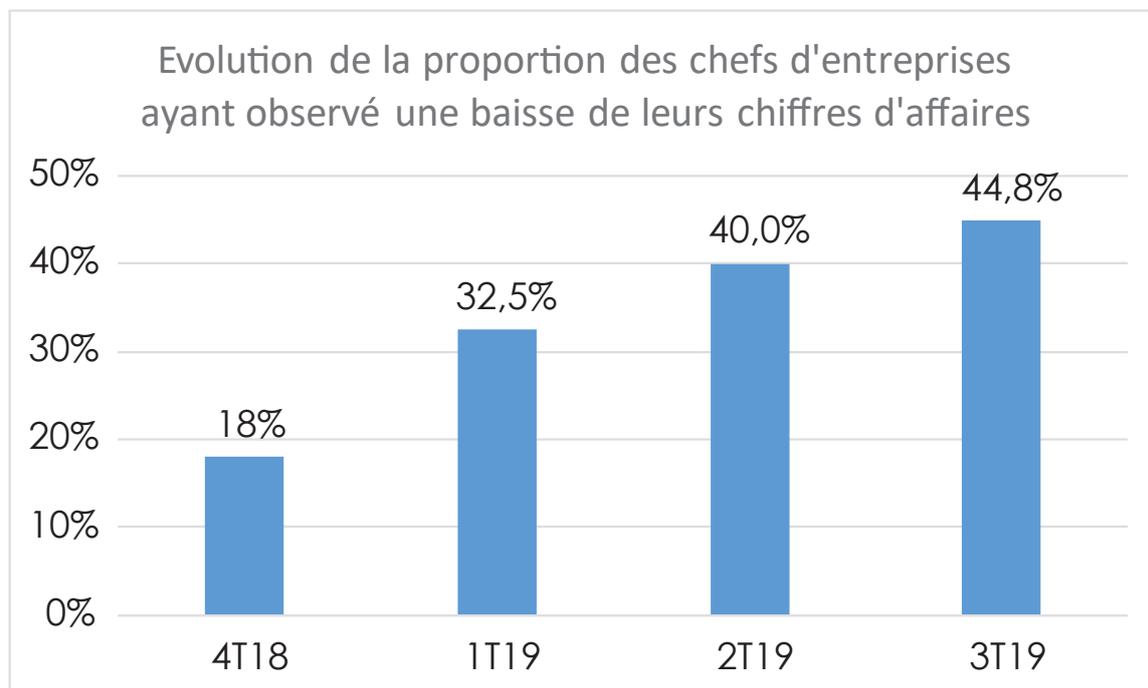
1. Tonalité des activités au 3^{ème} trimestre 2019 : une pression fiscale permanente au menu d'une conjoncture de plus en plus difficile

Au cours du troisième trimestre 2019, une grande proportion des chefs d'entreprises indique avoir observé une dégradation significative de leurs chiffres d'affaires par rapport au trimestre précédent.

En effet, 75% des chefs d'entreprises ont observé, soit une stagnation, soit un ralentissement de leurs activités contre 65% au cours du trimestre précédent. Dans un profil temporel, cette baisse observée dans les activités des entreprises est de plus en plus importante depuis plus d'un an.

En effet, la proportion des chefs d'entreprise ayant observé une baisse au cours du 3T19 qui est de 44,88% est la plus élevée depuis le 4^{ème} trimestre 2018 (18%). Cette proportion a ainsi évolué pour être à 32% au 1^{er} trimestre 2019 et 40% au 2^{ème} trimestre 2019.

Les opinions concernant l'évolution des stocks sont relativement optimistes avec cependant une intensité moindre observée entre le 2^{ème} et le troisième trimestre. Ces opinions expriment pour 22,41%, une baisse par rapport au trimestre précédent (29%).



Pour ce qui est des investissements, des opinions exprimées, il ressort une tendance à la stabilité.

En comparaison avec la même période de l'année antérieure, un autre indicateur reflète la dégradation continue des conditions d'activité des entreprises : la pression fiscale.

Elle est de plus en plus perceptible. En effet, la proportion de chefs d'entreprises indiquant avoir ressenti un desserrement de l'étau fiscal n'a jamais dépassé 10% au cours des quatre derniers trimestres. A l'opposé, un nombre toujours plus important de chefs d'entreprises se plaignent de la hausse de l'étreinte fiscale tant en ce qui concerne les taux que les procédures.

Tendance de l'activité	Hausse	Stable	Baisse	ND	Total
Tendance du Chiffre d'Affaires	24,14 ↓	31,03 ↗	44,83 ↗	0,00	100%
Tendance des stocks (de Matières premières et de produits finis)	12,07 ↓	32,76 ↗	22,41 ↓	32,76	100%
Tendance de l'endettement	34,48 ↓	36,21 ↓	17,24 ↗	12,07	100%
Tendance de la trésorerie	12,07 ↓	37,93 ↗	46,55 ↗	3,45	100%
Tendance des investissements	20,69 ↓	43,10 ↗	27,59 ↓	8,62	100%
Tendance de la pression fiscale	60,34 ↗	31,03 ↓	6,90 ↓	1,72	100%
Tendance des effectifs	17,24 ↗	60,34 ↓	18,97 ↓	3,45	100%

↓ = Indique une proportion en baisse par rapport à celle du trimestre précédent

↗ = Indique une proportion en hausse par rapport à celle du trimestre précédent

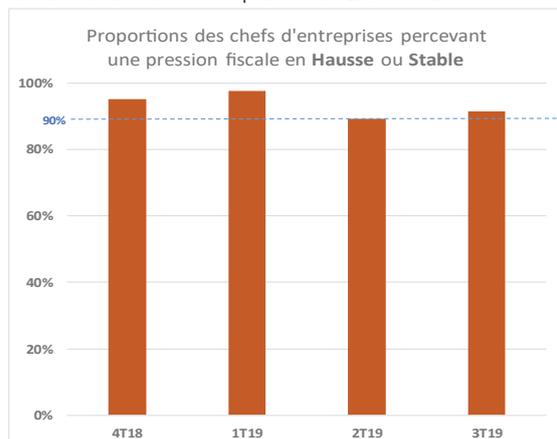
→ = Indique une proportion identique à celle observée le trimestre précédent

De manière spécifique, des chefs d'entreprises ont par exemple déploré l'anachronisme et le caractère improductif de certaines dispositions fiscales. A titre illustratif, les pouvoirs publics affichent leur volonté de promouvoir les exportations bois débité, mais en même temps, augmentent les taxes à l'exportation tant sur les grumes que sur le bois débité.

Ont également été évoqué :

- La résurgence de divers contrôles fiscaux et parafiscaux, couplée au chevauchement de ceux-ci,
- La subjectivité de certains contrôleurs qui conduisent de manière peu efficace des missions de contrôle qui se terminent souvent par des redressements fallacieux, disproportionnés et exorbitants ;
- L'interprétation à vitesse variable, d'un contrôleur à un autre, des dispositions de la loi de finances 2020.

Le poids de la fiscalité pèse particulièrement sur la trésorerie dont la dégradation est observée auprès de 46,5% des chefs d'entreprises. A l'évidence, ces difficultés de trésorerie influencent la capacité d'auto-financement des entreprises et déteint sur leurs capacités à emprunter ; d'où une tendance à l'endettement en déclin, selon les avis recueillis au 3ème trimestre 2019. S'agissant particulièrement de la trésorerie, la proportion de chefs d'entreprises ayant observé une dégradation de près de 44% à 46%. Les opinions s'étant exprimé pour une hausse de cet indicateur est passé de 27% à 12%.



Comme déjà relevé, la perception d'une fiscalité au caractère de plus en plus contraignant s'est accentuée. De 41,8% au 2ème trimestre, ce sont désormais 60,34% des chefs d'entreprises qui se disent impactés par l'augmentation de la pression fiscale ; cette proportion rejoint ainsi son niveau observé au 1er trimestre.

Ceci est d'autant plus préoccupant qu'au 1er trimestre, la perception pouvait se justifier par l'entrée en vigueur des innovations de la loi de finances.

Au regard des sept indicateurs qui figurent en entrée du tableau ci-dessus on note une conjoncture de plus en plus défavorable. La proportion des répondants qui perçoivent une dégradation de la situation est en nette augmentation depuis 3 trimestres pour la plupart de ces facteurs.

Malgré ces difficultés, une bonne proportion des entreprises a maintenu inchangé, la taille de leurs effectifs, soit 60% contre 61,82% au 2ième trimestre. Cette tendance s'est maintenue depuis le début d'année 2019.

Tendance anticipée pour le 4T19

La tendance à la morosité se confirme, même par anticipation pour le 4ième trimestre 2019.

En effet, malgré une légère embellie sur la base du chiffre d'affaires (hausse de la proportion des opinions favorables passant de 32% à 39%), un sentiment global de pessimisme transparait des avis exprimés sur l'évolution anticipée des autres indicateurs.

C'est ainsi que la majorité redoute une pression fiscale plus forte (48%) ou à minima stable (31%). Il en découle de cet environnement hostile des anticipations prudentes sur les projections en termes d'investissements et de recrutements et même d'endettement.

La proportion de chefs d'entreprises qui projettent de procéder à des recrutements pour accroître leurs effectifs reste inférieure à 10%.

Tendance anticipée (4T19)	Hausse	Stable	Baisse	NC	Total
Tendance du Chiffre d' Affaires	39,66% ↗	25,86% ↓	24,14% ↓	10,34%	100,00%
Tendance des stocks (de Matières premières et de produits finis)	22,41% ↗	22,41% ↓	13,79% ↓	41,38%	100,00%
Tendance de l'endettement	20,69% ↓	37,93% ↓	20,69% ↗	20,69%	100,00%
Tendance de la trésorerie	24,14% ↗	31,03% ↓	29,31% ↓	15,52%	100,00%
Tendance des investissements	15,52% ↗	34,48% ↓	25,86% ↓	24,14%	100,00%
Tendance de la pression fiscale	48,28% ↗	31,03% ↓	5,17% ↓	15,52%	100,00%
Tendance des effectifs	12,07% ↗	51,72% ↓	22,41% ↗	13,79%	100,00%

↓ = Indique une proportion en baisse par rapport à celle du trimestre précédent

↗ = Indique une proportion en hausse par rapport à celle du trimestre précédent

→ = Indique une proportion identique à celle observée le trimestre précédent

2. Faiblesses et menaces : Tracasseries administratives, insécurité et difficultés d'accès aux devises comme entraves les plus perceptibles

Douze paramètres ont été retenus pour évaluer le poids des faiblesses internes aux entreprises, ou des menaces relatives à l'environnement externe des affaires.

Parmi ces 12 paramètres, les tracasseries administratives, l'insécurité, notamment en lien avec la situation des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, et les difficultés d'accès aux devises sont les entraves qui, aux yeux des chefs d'entreprises, ont constitué les menaces les plus répandues au cours du 3^{ème} trimestre 2019.

(i) 79,3% des chefs d'entreprises interrogés au 3^{ème} trimestre 2019 pointent du doigt les tracasseries administratives comme entraves très importante (32,7%) ou importante (46,5%) au développement de leurs affaires. Manifestement, les interrelations "houleuses" avec les services du fisc ne devraient pas être étrangers à cette perception.

(ii) En termes d'envergure, l'insécurité se présente comme la seconde entrave la plus ressentie par les chefs d'entreprises. L'impact de la crise qui sévit dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest a été ressenti de manière très importante ou importante par plus de 72% des chefs d'entreprises. Cette proportion était de 80% au 2^{ème} trimestre.

(iii) Les difficultés d'accès aux devises continuent de peser négativement sur l'activité des entreprises. 72,4% des chefs d'entreprises interrogés estiment que celles-ci ont été un handicap important ou très important pour leurs affaires au cours du trimestre.

Il convient cependant de relever que l'intensité de ce facteur paraît moins forte (tout au moins au regard de la baisse des opinions estimant que son impact est très important, qui passe de 72% à 55%). Ceci donne à penser que les actions de d'informations et les mesures prises par la Banque Centrale commencent à porter des fruits.

(iv) La troisième entrave au développement des affaires au cours du trimestre concerne l'insuffisance de la demande. Au total, 69% des chefs d'entreprises estiment avoir rencontré des difficultés très importantes ou importantes à vendre leurs produits/services.

Le poids de ce facteur est sans doute à mettre en lien avec les problématiques sécuritaires qui limitent l'accès à de pans importants du territoire national. L'ampleur de cette contrainte a explosé car il n'avait été évoqué que par 52% des chefs d'entreprises au trimestre 2.

Faiblesses/menaces	Très important	Important	Peu important	Sans Avis	Total
Insuffisance de la demande	34,48% ↗	34,48% ↗	29,31	1,72	100
Insuffisance des capacités (équipements, matériels, ...)	6,90% ↓	32,76% ↗	55,17	5,17	100
Insuffisance du personnel qualifié que vous avez des difficultés à accroître	3,45% ↓	31,03% ↗	63,79	1,72	100
Difficultés d'accès aux financements	34,48% ↗	25,86% ↓	37,93	1,72	100
Difficultés d'approvisionnement	31,03% ↗	24,14% ↓	31,03	13,79	100
Insuffisance d'énergie électrique et des autres infrastructures	37,93% ↗	27,59% ↗	32,76	1,72	100
Concurrence déloyale	37,93% ↓	27,59% ↓	25,86	8,62	100
Tracasseries administratives	32,76% ↓	46,55% ↗	12,07	8,62	100
Retard de paiement (délais de paiement, décomptes des marchés, crédits de TVA)	34,48% ↓	29,31% ↗	32,76	3,45	100
Difficultés d'accès aux devises	55,17% ↓	17,24% ↗	18,97	8,62	100,00
Insécurité dans les régions du SW et NW	41,38% ↓	31,03% ↗	22,41	5,17	100,00
Nouvelles dispositions de la LDF 2019	32,76% ↗	27,59% ↓	31,03	8,62	100,00

↓ = Indique une proportion en baisse par rapport à celle du trimestre précédent

↗ = Indique une proportion en hausse par rapport à celle du trimestre précédent

→ = Indique une proportion identique à celle observée le trimestre précédent

D'autres contraintes exprimées par les chefs d'entreprises et identifiées dans le tableau précédent sont notamment, la concurrence déloyale, l'insuffisance d'énergie électrique et des autres infrastructures, le retard des paiements, les difficultés d'accès aux financements et les Nouvelles dispositions de la LDF 2019.

Par ailleurs, les préoccupations liées aux équipements, aux capacités installées et aux recrutements et à la main d'oeuvre ne semblent pas avoir particulièrement gêné les chefs d'entreprises.

Autres préoccupations exprimées.

D'autres préoccupations ont été évoquées par les

3. Forces et opportunités : les opportunités pertinentes se rarifient...

Cette édition du tableau de bord a interrogé les chefs d'entreprises sur le poids des six facteurs dans les performances réalisées par leurs unités de production. Cette section indique ainsi les pourcentages des opinions exprimées sur les forces internes à l'entreprise et sur les opportunités offertes par l'environnement externe à l'entreprise.

En plus des facteurs examinés lors des trimestres précédents, un sixième facteur a été rajouté à savoir le Statut spécial de Zone Economiquement Sinistré attribué aux régions du SW, NW, et EN.

A l'analyse des avis des chefs d'entreprises, au cours du 3ième trimestre 2019, il apparaît que très peu d'opportunités se sont présentées.

S'agissant par exemple du Statut de zone économiquement sinistré attribué au SW, NW et EN, la proportion des chefs d'entreprises qui pensent que

chefs d'entreprises telles que les tarifs portuaires qui ne cessent d'augmenter, l'absence ou la faible régulation dans la distribution des contenus audiovisuels et la grande distribution.

De manière générale, les chefs d'entreprises relèvent plusieurs autres facteurs exogènes qui ont contribué à plomber leurs activités au cours du 3ème trimestre 2019. Entre autres l'augmentation de certains tarifs au port de Douala (redevances, location d'espace, taxe au conteneur...), la concurrence déloyale dans certains secteurs et la faible prise en main de ses nouvelles missions par l'administration en charge des normes.

L'influence de ce statut a influencé leurs activités est très faible (10,34%). A l'opposé, plus de la moitié (50,90%) pense que l'impact est peu important. Le fait que le contenu de ce statut ne soit pas encore maîtrisé pourrait expliquer cette tendance.

Sur un autre plan, la perception du rôle des facteurs comme l'accessibilité aux matières premières est relativement constante entre le 2ième trimestre et le 3ième (autour de 19%), mais en baisse de près de la moitié par rapport au 1er trimestre (47%).

S'agissant du pouvoir d'achat des consommateurs, les opinions indiquent dans une grande proportion (41,38%) que leur impact a été peu important.

D'une manière générale, 46,55% pensent que l'environnement des affaires demeure un frein, et non une opportunité.

Opportunités/forces	très important	Important	peu important	Sans avis	Total
Hausse des commandes / opportunités de marchés	18,97% ↓	20,69% ↓	46,55% ↗	13,79%	100,00%
Hausse du pouvoir d'achat des consommateurs	13,79% ↓	22,41% ↗	41,38% ↓	22,41%	100,00%
Accessibilité et coût des matières premières	18,97% ↓	25,86% ↓	44,83% ↗	10,34%	100,00%
Facteurs de production	24,14% ↗	22,41% ↓	46,55% ↗	6,90%	100,00%
Amélioration de l'environnement des affaires	24,14% ↓	22,41% ↓	46,55% ↗	6,90%	100,00%
Statut de Zone Economiquement Sinistré (SW, NW, EN)	10,34%	22,41%	56,90%	10,34%	100,00%

↓ = Indique une proportion en baisse par rapport à celle du trimestre précédent
 ↗ = Indique une proportion en hausse par rapport à celle du trimestre précédent
 → = Indique une proportion identique à celle observée le trimestre précédent

Aussi, les chefs d'entreprises se sont une fois de plus exprimées sur la nécessité d'une régulation adéquate de certains secteurs spécifiques (jeux de hasard, diffusion de contenus TV, transport, télécoms, services financiers...),

Ces chefs d'entreprises attendent ensuite une meilleure diligence des démembrements de l'administration fiscale sur le terrain, à l'effet de suivre scrupuleusement les contrôles fiscaux, réduire les chevauchements desdits contrôles et assurer un meilleur respect des dispositions fiscales.

GICAM Centre de Développement de la PME **CDPME**

NOTRE AMBITION : DEVENIR LE CENTRE DE REFERENCE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE LA PME CAMEROUNAISE

TABLEAU DE BORD DE L'ECONOMIE AU 4^{ème} TRIMESTRE 2019

LE CALME AVANT LA TEMPÊTE ?

Ce document publié trimestriellement par le GICAM et intitulé Tableau de Bord Trimestriel de l'Economie fait le round-up des activités économiques au 4^{ème} trimestre 2019, reflété par les opinions des chefs d'entreprises sur l'évolution de l'activité dans leurs entreprises et secteurs respectives.

Il présente aussi par anticipation, la perception de ces derniers sur le 1^{er} trimestre 2020. Les indicateurs portent sur :

- la tendance de l'activité au cours de la période sous revue (4^{ème} trimestre 2019) et de celle anticipée au 1^{er} trimestre 2020,

- l'évaluation de l'environnement interne et externe de l'entreprise.

Les chefs d'entreprises ont également été invités à se prononcer sur d'autres indicateurs à caractère transversal et à exprimer leurs attentes spécifiques et propositions.

L'analyse procède à des comparaisons avec les tendances observées au cours du trimestre précédent et durant le même trimestre de l'année n-1. L'accent est mis sur les écarts significatifs et suffisamment perceptibles.

1. Tonalité des activités au 4^{ème} trimestre 2019 : Tentative de reprise économique malgré les difficultés

Les avis exprimés par les chefs d'entreprises au sujet de l'évolution des Chiffre d'affaires au cours du 4^{ème} trimestre 2019, révèlent une persistance de la tendance à la morosité, même si celle-ci semble moins prononcée que les trimestres précédents.

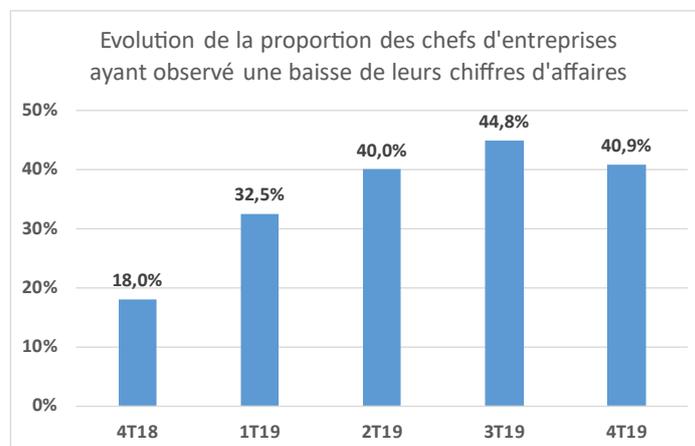
► Une morosité moins accentuée ?

En effet, 60% des chefs d'entreprises ont observé, soit une stagnation, soit une baisse de leurs Chiffres d'affaires au cours 4^{ème} trimestre 2019. Un trimestre plus tôt, cette proportion était de 75%. La baisse de cette proportion vient nourrir un peu d'espoir par rapport à la tendance observée depuis plus d'un an.

Dans la même lancée, la proportion des chefs d'entreprise ayant observé une baisse de leurs chiffres

d'affaires est passée de 44,8% au 3T19 à 40,9% ce trimestre. La tendance est la même concernant la proportion des opinions exprimées en faveur d'une hausse. Elle a presque doublé, passant de 24,1% à 42%. On peut donc affirmer que le 4^{ème} trimestre 2019 est apparu moins morose que les précédents.

Les opinions concernant l'évolution des stocks sont également moins alarmistes. Les stocks ont été en hausse 20,5% des chefs d'entreprises interrogés alors qu'au trimestre précédent, seulement 12% d'entre eux avaient exprimé une telle opinion. Il reste cependant entendu qu'une hausse des stocks peut aussi traduire une surproduction (approvisionnement) qu'une mévente.



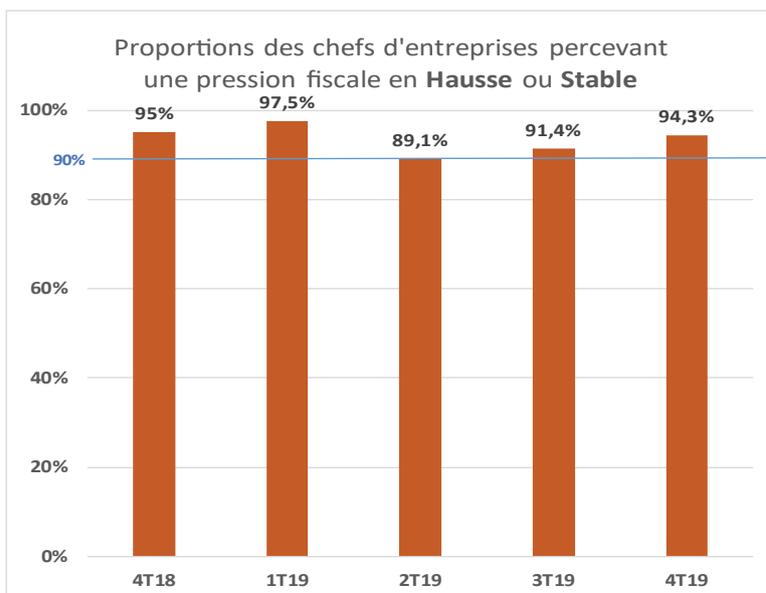
► Moins de dettes et d'investissements pour répondre aux impératifs de trésorerie ?

Pour ce qui est des investissements, la tendance semble à la stagnation. La proportion de chefs d'entreprises ayant amélioré leurs volumes d'investissement (30,7%) et celle de ceux qui les ont réduits (20,5%) sont quasiment identiques aux pourcentages observés le trimestre précédent (respectivement 27,6% et 20,7%).

Le report plus prononcé des investissements est sans doute à mettre en relation avec la situation de la trésorerie. Depuis deux trimestres, la proportion de chefs d'entreprises qui observent une dégradation de leur trésorerie est en baisse. De 46,6% au 3T19, elle est passée à 35,3% au 4T19.

Dans la même lancée, un nombre moins important de chefs d'entreprises ont eu recours à l'endettement supplémentaire. De 70,7% au 3T19, la hausse ou la stabilité de l'endettement n'a concerné que 62,5% des chefs d'entreprises au 4T19, confirmant ainsi l'amélioration de la trésorerie tel qu'indiqué par 27% des opinions contre 12%.

Malgré ces différentes évolutions, la perception de la pression fiscale reste constante. Même si la proportion des opinions qui la considèrent comme étant en hausse a légèrement fléchi (de 60,3% au 3T19 à 57% au 4T19), moins de 5% des chefs d'entreprises affirment avoir observé une accalmie. Au final, 94,3% des répondants ont observé une hausse ou une pression fiscale équivalente à celle du trimestre précédent.



Si l'on peut penser que la période de collecte des données (1er trimestre 2020) qui celle marquant l'entrée en vigueur des mesures fiscales contenues dans la nouvelle LDF a pesé sur cette perception, force reste de constater que la fiscalité se présente comme une entrave constante et généralisée : depuis cinq trimestres, au moins 9 chefs d'entreprises sur 10 le déplorent.

Tendance de l'activité	Hausse	Stable	Baisse	NE	Total
Tendance du Chiffre d'Affaires	42,05 ↗	17,05 ↓	40,91 ↓	0,00	100%
Tendance des stocks (de Matières premières et de produits finis)	20,45 ↗	29,55 ↓	18,18 ↓	31,82 ↓	100%
Tendance de l'endettement	28,41 ↓	34,09 ↓	21,59 ↗	15,91 ↗	100%
Tendance de la trésorerie	27,27 ↗	28,41 ↓	35,23 ↓	9,09 ↗	100%
Tendance des investissements	20,45 ↓	40,91 ↓	30,68 ↗	7,95 ↓	100%
Tendance de la pression fiscale	57,95 ↓	36,36 ↗	3,41 ↓	2,27 ↗	100%
Tendance des effectifs	15,91 ↓	60,23 ↓	21,59 ↓	2,27 ↓	100%

↓ = Indique une proportion en baisse par rapport à celle du trimestre précédent
 ↗ = Indique une proportion en hausse par rapport à celle du trimestre précédent
 → = Indique une proportion identique à celle observée le trimestre précédent

► **Préserver les emplois à tout prix !**

Comme au cours des trimestres précédents, les effectifs restent stables chez la grande majorité des chefs d'entreprises. Au 4T19, cette tendance concerne 76,1% des répondants. De façon marginale, l'on observe une légère hausse de la proportion de ceux qui ont dû réduire le nombre de collaborateurs de 19,0% au 3T19 à 21,6% pour la période sous revue. A l'opposé, une proportion moins importante a procédé à des recrutements supplémentaires ; de 17,2% à 15,9% en un trimestre.

Pour ce qui est des stocks, quoique cette variable ne concerne pas plusieurs des chefs d'entreprises interrogés, il est à relever qu'elle permet d'apprécier la variation tant des matières premières, des marchandises que des matières utilisables. A ce titre, malgré la proportion des opinions qui ne se s'est pas exprimé sur cet indicateur (30%), 20,45% des chefs d'entreprises estiment que la tendance a été haussière entre les deux trimestres.

Au regard des sept indicateurs qui figurent en entrée du tableau ci-dessus, la morosité globale persiste mais à l'évidence, l'effervescence des activités de fin d'année a permis de l'atténuer quelque peu.

Tendance anticipée pour le 1T20

Le sentiment de léger mieux a sans doute influencé les anticipations des chefs d'entreprises pour le 1er trimestre 2020. D'une manière générale, le pessimisme est moins prononcé.

S'agissant du chiffre d'affaires par exemple, 39,6% des chefs d'entreprises espèrent une embellie au 1er trimestre 2020.

Un sentiment global plus optimiste transparait des avis exprimés sur l'évolution anticipée des autres indicateurs.

La majorité continue (59,1%) de redouter une pression fiscale plus forte tandis que les anticipations sont plutôt prudentes en ce qui concerne la trésorerie ; 59% pensent qu'elle sera stable pour leurs unités de production.

Il en découle de cet environnement moins hostile des anticipations prudentes sur les projections en termes d'investissements et de recrutements et même d'endettement.

La proportion de chefs d'entreprises qui envisage d'accroître leurs effectifs au 1er trimestre 2020 est de 21,6% ; chiffre en nette progression par rapport au trimestre précédent (12%).

Tendance anticipée (1T20)	Hausse	Stable	Baisse	NC	Total
Tendance du Chiffre d'Affaires	39,77% ↗	27,27% ↗	26,14% ↗	6,82% ↘	100,00%
Tendance des stocks (de Matières premières et de produits finis)	27,27% ↗	21,59% ↘	13,64% ↘	37,50% ↘	100,00%
Tendance de l'endettement	21,59% ↗	40,91% ↗	13,64% ↘	23,86% ↗	100,00%
Tendance de la trésorerie	28,41% ↗	30,68% ↘	25,00% ↘	15,91% ↗	100,00%
Tendance des investissements	28,41% ↗	34,09% ↘	23,86% ↘	13,64% ↘	100,00%
Tendance de la pression fiscale	59,09% ↗	27,27% ↘	5,68% ↗	7,95% ↘	100,00%
Tendance des effectifs	21,59% ↗	47,73% ↘	21,59% ↘	9,09% ↘	100,00%

↘ = Indique une proportion en baisse par rapport à celle du trimestre précédent

↗ = Indique une proportion en hausse par rapport à celle du trimestre précédent

→ = Indique une proportion identique à celle observée le trimestre précédent

2. Faiblesses et menaces : Les entreprises à l'épreuve des problèmes d'énergie, de l'insécurité et des retards de paiement

Parmi les 12 paramètres retenus pour évaluer le poids des faiblesses internes aux entreprises et des menaces relatives à l'environnement des affaires, les problèmes d'énergie, l'insécurité, notamment en lien avec la situation des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, et les retards de paiement sont les entraves qui, aux yeux des chefs d'entreprises, ont constitué les menaces les plus perceptibles au cours du 4^{ème} trimestre 2019.

(i) 75,9% des chefs d'entreprises interrogés au 4^{ème} trimestre 2019 considèrent les problèmes d'énergie comme entraves très importante (38,64%) ou importante (27,27%) au développement de leurs affaires.

(ii) En termes d'envergure, l'insécurité se présente comme la seconde entrave la plus ressentie par les chefs d'entreprises depuis 3 trimestres. L'impact de la crise qui sévit dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest a été ressenti de manière très importante ou importante par 76,1% des chefs d'entreprises contre 72% au 3^{ème} trimestre. Cette proportion était de 80% au 2^{ème} trimestre 2019.

(iii) Les difficultés liés aux paiements des factures continuent de peser négativement sur l'activité des entreprises. 65,9% des chefs d'entreprises interrogés

estiment que celles-ci ont été un handicap important ou très important pour leurs affaires au cours du trimestre.

Il en est de même pour les opinions exprimées au sujet des difficultés liées aux devises. En effet, ces difficultés demeurent perceptibles pour une grande proportion des chefs d'entreprises interrogés, (52,27% contre 55,17% au trimestre précédent), malgré les améliorations considérables notées entre le 2^{ème} trimestre (72%) et la fin d'année

(iv) La quatrième entrave au développement des affaires au cours du trimestre concerne les problèmes de concurrence. Au total, 69,3% des chefs d'entreprises estiment avoir rencontré des difficultés très importantes ou importantes à faire face à la concurrence. Phénomène qui s'est accentué en fin d'année en lien avec les fêtes de fin d'année et ce, malgré les mesures de régulations mises en place par le ministère de Commerce. Il reste à espérer que l'intervention de l'Agence des Normes et de la Qualité dans le contrôle des marchés apporte des améliorations perceptibles.

Faiblesses/menaces	Très important	Important	Peu important	Sans Avis	Total
Insuffisance de la demande	29,55% ↘	29,55% ↘	34,09% ↗	6,82%	100
Insuffisance des capacités (équipements, matériels, ...)	10,23% ↗	26,14% ↘	55,68% ↗	7,95%	100
Insuffisance du personnel qualifié que vous avez des difficultés à accroître	3,41% ↘	26,14% ↘	63,64% ↘	6,82%	100
Difficultés d'accès aux financements	29,55% ↘	21,59% ↘	44,32% ↗	4,55%	100
Difficultés d'approvisionnement	25,00% ↘	20,45% ↘	39,77% ↗	14,77%	100
Insuffisance d'énergie électrique et des autres infrastructures	38,64% ↗	27,27% ↘	26,14% ↘	7,95%	100
Concurrence déloyale	29,55% ↘	39,77% ↗	21,59% ↘	9,09%	100
Tracasseries administratives	31,82% ↘	44,32% ↘	19,32% ↗	4,55%	100
Retard de paiement (délais de paiement, décomptes des marchés, crédits de TVA)	43,18% ↗	22,73% ↘	23,86% ↘	10,23%	100
Difficultés d'accès aux devises	52,27% ↘	17,05% ↘	25,00% ↗	5,68%	100,00
Insécurité dans les régions du SW et NW	47,73% ↗	28,41% ↘	21,59% ↘	2,27%	100,00
Nouvelles dispositions de la LDF 2019	32,95% ↘	28,41% ↗	27,27% ↘	11,36%	100,00

↘ = Indique une proportion en baisse par rapport à celle du trimestre précédent

↗ = Indique une proportion en hausse par rapport à celle du trimestre précédent

→ = Indique une proportion identique à celle observée le trimestre précédent

Autres préoccupations exprimées.

D'autres préoccupations ont été exprimées par les chefs d'entreprises relevant des facteurs exogènes ayant contribué à entretenir la morosité.

Ils concernent notamment les activités de la place portuaire, en particulier le rallongement des délais et

coûts de passage avec l'annonce du départ de DIT, l'encombrement déjà perceptible du parc.

Il s'agit aussi des difficultés liées à l'incendie de la Sonara et de l'application à géométrie variable de certaines dispositions fiscales de la LDF.

3. Forces et opportunités : Des opportunités éphémères ?

Six facteurs ont été retenus pour jauger les performances réalisées par les unités de production sur la base de leurs forces internes et des opportunités offertes par l'environnement externe. En plus des facteurs examinés lors des trimestres précédents, un sixième facteur a été rajouté à savoir le Statut spécial de Zone Economiquement Sinistré attribué aux régions du SW, NW, et EN.

A l'analyse des avis exprimés par les chefs d'entreprises, quelques facteurs ont constitué des opportunités pour le développement de leurs affaires.

A ce titre, il est à noter que la fin d'année a été marquée par une hausse des commandes, couplée à une nette augmentation du pouvoir d'achat des ménages. Ainsi, 38,64% des entreprises ont bénéficié d'une hausse des commandes, contre 18,97% au trimestre précédent. Le pouvoir d'achat meilleur a

profité à 23,8% des entreprises contre 13,8% au trimestre précédent.

Le statut de zone économiquement sinistré reconnu aux Régions SW, NW et EN, reste très peu perçu comme une opportunité. Seulement 10,23% des chefs d'entreprises le considèrent comme telle. A l'opposé, plus de la moitié continuent de penser que l'impact de ce statut restera peu important (55,68%).

Sur un autre plan, de moins en moins de chefs d'entreprises affirment bénéficier d'une meilleure accessibilité aux matières premières (autour de 16%).

Les efforts globaux pour améliorer l'environnement des affaires ont été perçus favorablement par 26,1% des chefs d'entreprises. Cette proportion était 24,1% au 3ème trimestre.

Opportunités/forces	très important	Important	peu important	Sans avis	Total
Hausse des commandes / opportunités de marchés	38,64% ↗	26,14% ↗	25,00% ↘	10,23% ↘	100,00%
Hausse du pouvoir d'achat des consommateurs	23,86% ↗	25,00% ↗	38,64% ↘	12,50% ↘	100,00%
Accessibilité et coût des matières premières	15,91% ↘	25,00% ↘	35,23% ↘	23,86% ↗	100,00%
Facteurs de production	13,64% ↘	31,82% ↗	36,36% ↘	18,18% ↗	100,00%
Amélioration de l'environnement des affaires	26,14% ↗	28,41% ↗	36,36% ↘	9,09% ↘	100,00%
Statut de Zone Economiquement Sinistré (SW, NW, EN)	10,23% ↘	21,59% ↘	55,68% ↘	12,50% ↗	100,00%

↘ = Indique une proportion en baisse par rapport à celle du trimestre précédent
 ↗ = Indique une proportion en hausse par rapport à celle du trimestre précédent
 → = Indique une proportion identique à celle observée le trimestre précédent

En définitive, au cours de ce dernier trimestre, le sentiment de morosité global a été perçu par un nombre relativement moins élevé de chefs d'entreprises. Toutefois, au regard de certains facteurs dont l'impact négatif est perceptible sur une longue période, il est à craindre qu'il ne s'agisse que d'un mouvement éphémère, porté notamment pas les fêtes d fin d'année où l'on note un foisonnement d'activité économique.

Aussi, les chefs d'entreprises se sont une fois de plus exprimées sur la nécessité de mettre en place une fiscalité juste et appropriée, tout en s'assurant que la régulation est adéquate et efficacement assurée dans certains secteurs spécifiques.

Ces chefs d'entreprises attendent une meilleure mise en œuvre des nouvelles dispositions fiscales contenues dans la LDF 2020.

GICAM CDPME

Centre de Développement de la PME

NOTRE AMBITION : DEVENIR LE CENTRE DE REFERENCE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE LA PME CAMEROUNAISE

L'emballage plastique, c'est notre affaire !



Une large gamme de produits au service de l'industrie

NEGOCE

- ✔ MATIERES PLASTIQUES
- ✔ PRODUITS CHIMIQUES
- ✔ INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE
- ✔ INDUSTRIE BRASSICOLE
- ✔ SAVONNERIE ET DETERGENTERIE

INDUSTRIE

- ✔ PREFORMES PET
- ✔ BOUTEILLES PET
- ✔ BOUCHONS PE
- ✔ GAINES ET FILMS
- ✔ HOUSSES ET SACHETS

20 ans déjà !

La démarche RSE du Groupe SABC repose sur 5 axes

Education



Encourager la performance en milieu scolaire, seul gage de réel succès. Depuis 1948, la SABC promeut l'excellence et le culte de la performance dans le domaine de l'éducation, à travers des programmes d'octroi des bourses scolaires aux écoliers et élèves méritants et des stages académiques. Un investissement fort sur les générations futures.

Santé



La contribution du Groupe SABC dans le domaine de la santé consiste en :

- Promotion de l'hygiène et la salubrité en milieu scolaire
- Lutte contre l'hypertension artérielle et le diabète
- Promotion de la consommation responsable et la protection des jeunes contre l'alcool
- Promotion du sport pour la santé.

Environnement



Notre stratégie consiste en la réduction des pollutions causées par notre activité et à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et énergétiques. Cela s'est traduit par la construction de 5 stations d'épuration des eaux usées qui permettent de traiter en moyenne chaque année 1 343 195m³ d'eaux. De plus, nous avons planté 10 000 arbres en 2018 pour lutter contre la sécheresse dans les régions du septentrion.

Art et Culture



Grâce au partenariat que nous avons signé avec l'Institut Français du Cameroun, nous donnons l'occasion aux écoliers, élèves, étudiants, salariés et à tous les membres de la grande famille du Groupe SABC de profiter des programmes de cette institution pour enrichir leurs connaissances dans différents domaines (Littérature, art, culture, etc.). Pour faire de jeunes talents des stars, le Groupe SABC à travers la marque Mützig investit chaque année, plus de 200 millions de FCFA dans la prise en charge des candidats pendant le concours Mützig Star.

Sport



Depuis 1948, le Groupe SABC promeut les valeurs sportives au Cameroun et soutient plusieurs mouvements sportifs afin de créer une saine émulation entre les différents acteurs au Cameroun. Les Brasseries du Cameroun font œuvre de pionnier en mars 1989 avec la création de l'École de Football Brasseries du Cameroun. Son objectif ? Former des jeunes joueurs en leur inculquant dès leur plus bas âge, toutes les qualités sportives, humaines et morales nécessaires à l'émergence de leurs talents.